

**MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE**  
**ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**  
**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1**

**DOSSIER PEDAGOGIQUE**

**SECTION**

**MASTER EN URBANISME ET AMENAGEMENT DU  
TERRITOIRE**

**ENSEIGNEMENT SUPERIEUR TECHNIQUE DE TYPE LONG**

<p><b>CODE : 32 22 00 S41 D1</b> <b>DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</b></p>
---

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 11 juillet 2012,  
sur avis conforme de la Commission de concertation**

# MASTER EN URBANISME ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

## ENSEIGNEMENT SUPERIEUR TECHNIQUE DE TYPE LONG

### 1. FINALITÉS DE LA SECTION

#### 1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette section doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale et culturelle ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

#### 1.2. Finalités particulières

Si l'urbanisme constitue une discipline à part entière, il ne se nourrit cependant pas exclusivement de concepts spécifiques ni de démarche méthodologique qui lui soient propres. Il est, au même titre que l'ingénierie, la médecine ou l'architecture, un champ d'application des disciplines scientifiques créatives. Comme ces professions qui possèdent chacune leur méthode de synthèse spécifique, l'urbanisme développe ses *propres outils de synthèse*, basés sur les *sciences d'amont* et les *techniques d'aval*.

Conformément au profil professionnel annexé, cette section vise à former des urbanistes, spécialistes en aménagement et en gestion de l'espace, pouvant exercer principalement dans le contexte spécifique des pays développés et plus particulièrement de l'Europe du nord-ouest.

La section forme l'étudiant afin qu'il intègre et maîtrise les dimensions pluridisciplinaire, créative et responsable qui caractérisent le métier d'urbaniste.

A cette fin, l'étudiant sera capable :

- ◆ de maîtriser les sciences d'amont qui permettent d'appréhender le territoire dans sa complexité dynamique ;
- ◆ de maîtriser les techniques d'aval qui accompagnent la concrétisation du projet d'urbanisme ;
- ◆ de prendre des initiatives pour compléter ces acquis par des recherches personnelles, notamment dans la bibliothèque, située à l'intérieur de l'institut qui est le support documentaire permanent de la formation, sur le terrain et auprès d'interlocuteurs ;
- ◆ d'organiser et de diriger une équipe lors de travaux à réaliser avec d'autres étudiants ;
- ◆ de mobiliser ces acquis et de les intégrer de manière transversale et pertinente dans les ateliers, le mémoire et au cours du stage ;

- ◆ d'imaginer une réalité future plausible, en associant synthèse créative des acquis et invention personnelle, d'en produire une représentation intelligible et transmissible ;
- ◆ d'argumenter de manière raisonnée le caractère pertinent de cette création et de sa représentation.

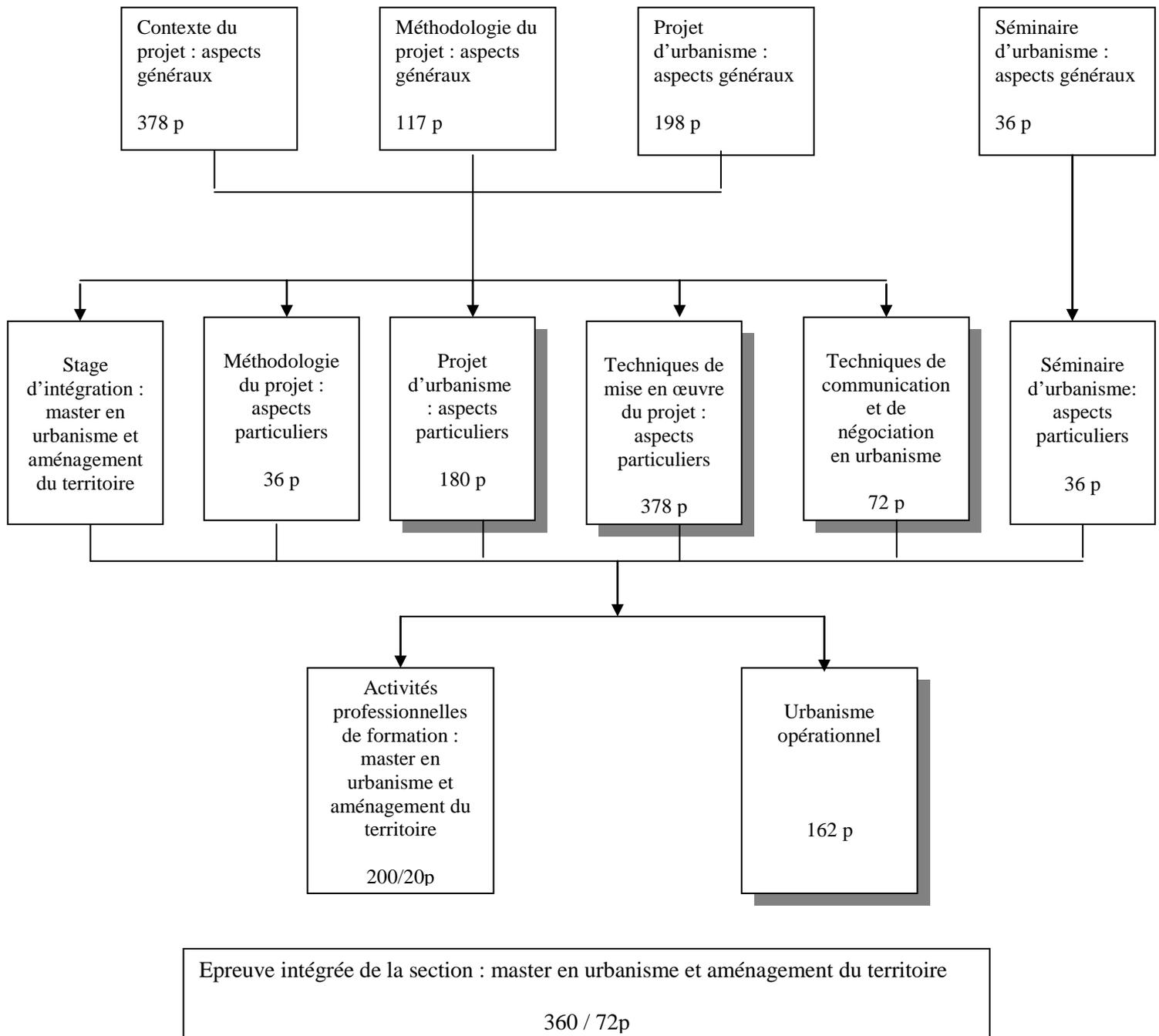
## 2. UNITES DE FORMATION CONSTITUTIVES DE LA SECTION

<u>Intitulés des U.F.</u>	<u>Classe- ment des U.F.</u>	<u>Code des U.F.</u>	<u>Code du domaine de formation</u>	<u>Unités Détermi nantes</u>	<u>Nombre de périodes</u>	<u>Calcul des ECST</u>
Contexte du projet : aspects généraux	SLTE	32 22 01 U41 D1	303		378	19
Méthodologie du projet : aspects généraux	SLTE	32 22 02 U41 D1	303		117	6
Projet d'urbanisme : aspects généraux	SLTE	32 22 03 U41 D1	303		198	10
Séminaire d'urbanisme : aspects généraux	SLTE	32 22 04 U41 D1	303		36	2
Méthodologie du projet d'urbanisme : aspects particuliers	SLTE	32 22 05 U41 D1	303		36	2
Projet d'urbanisme : aspects particuliers	SLTE	32 22 06 U41 D1	303	X	180	11
Techniques de mise en œuvre du projet : aspects particuliers	SLTE	32 22 07 U41 D1	303	X	378	19
Techniques de communication et de négociation en urbanisme	SLTE	32 22 08 U41 D1	303	X	72	4
Séminaire d'urbanisme : aspects particuliers	SLTE	32 22 09 U41 D1	303		36	2
Stage d'intégration : master en urbanisme et aménagement du territoire	SLTE	32 22 12 U41 D1	303		160 /20	8
Activités professionnelles de formation : master en urbanisme et aménagement du territoire	SLTE	32 22 10 U41 D1	303		200/20	8
Urbanisme opérationnel	SLTE	32 22 11 U41 D1	303	X	162	9
Epreuve intégrée de la section : master en urbanisme et aménagement du territoire	SLTE	32 22 00 U41 D1	303		360/72	20

TOTAL DES PERIODES DE LA SECTION	
Nombre de périodes suivies par l'étudiant	<b>2313</b>
Nombre de périodes chargés de cours	<b>1705</b>
ECTS pour la section	<b>120</b>

## 2. MODALITES DE CAPITALISATION DE LA SECTION :

### MASTER EN URBANISME ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE



#### **4. TITRE DELIVRE A L'ISSUE DE LA SECTION**

Diplôme de « master en urbanisme et aménagement du territoire » du niveau de l'enseignement supérieur technique de promotion sociale de type long.

**MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE**

**ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**

**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1**



**CONSEIL SUPERIEUR DE L'ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE**

**Profil professionnel**

**MASTER EN URBANISME ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**

**Enseignement supérieur technique de type long**

Approuvé par le Conseil supérieur de l'Enseignement de promotion sociale le 28 mai 2009

**MASTER EN URBANISME ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE***I. CHAMP D'ACTIVITE*

L'urbaniste exerce principalement dans le domaine de l'Urbanisme et de l'aménagement du territoire. Son activité regroupe plusieurs pratiques telles que l'aménagement régional, la planification physique et spatiale, l'aménagement urbain et rural, l'environnement, ..., sous leurs aspects socio-économiques et dans leurs implications.

Pour répondre à la dimension pluridisciplinaire de son activité, l'urbaniste intégrera les aspects physiques, sociaux, culturels, économiques, écologiques et politiques du territoire.

Son activité comprend l'analyse et la synthèse, la création et la composition, la gestion et l'administration du territoire.

L'urbaniste se caractérise par son aptitude à travailler en équipe avec d'autres professionnels et avec les représentants des différents groupes intéressés à l'évolution du cadre de vie.

Il sera notamment capable de proposer des solutions innovantes, de transmettre l'information, de gérer la communication tant en milieu interne qu'externe, de participer à des négociations et de procéder à des évaluations.

*II. TACHES*

Sensible à la sécurité, au bien-être et à l'environnement, au processus de qualité et aux aspects économiques, dans le respect des consignes et des normes en vigueur, il exécute les tâches suivantes :

- collecter des informations pertinentes dans le cadre de l'étude visée et en faire une analyse critique ;
- établir, dans le cadre d'un projet, l'étude du milieu sous tout ses aspects ;
- identifier les besoins présents et futurs de la collectivité ou de la communauté et mettre en évidence les opportunités, les enjeux, les contraintes et les implications pour l'action ;
- proposer, sous forme de politiques et de plans d'aménagement, les actions nécessaires pour déclencher, organiser et mettre en œuvre le changement, en s'appuyant sur les données de la recherche ;
- contrôler, conduire et modifier, ces plans et ces politiques au fur et à mesure de l'évolution des besoins et des ressources, et selon les directives générales qu'il reçoit ;
- assurer la médiation nécessaire à la mise en œuvre de ces actions ;
- gérer, évaluer et prévoir les effets et les implications des changements dès leur apparition.

Son travail se concrétisera en une synthèse complète et équilibrée de ces tâches pour permettre de formuler des propositions imaginatives de politique d'aménagement et de programme d'action, des projets d'urbanisme et d'aménagement du territoire et d'en assurer la mise en œuvre.

### *III. DEBOUCHES*

La pratique professionnelle des urbanistes s'exerce principalement au service des pouvoirs publics, mais elle comprend aussi des missions pour les acteurs privés de l'aménagement territorial.

Les urbanistes exercent leur profession :

- dans la recherche publique, universitaire ou privée ;
- dans des administrations européennes, nationales, régionales ou locales ;
- dans des organismes de planification publics ou parapublics, comme des agences d'urbanisme, des intercommunales, etc. ;
- en pratique libérale, au sein de leur propre bureau d'étude ou au sein d'associations pluridisciplinaires ;
- dans des bureaux d'études privés, tels que bureaux d'étude d'environnement, d'urbanisme, de paysagistes et urbanistes, ou architectes et urbanistes ;
- dans la promotion urbaine, immobilière et touristique ;
- ..., .

## TABLEAU DE CONCORDANCE RELATIF A LA SECTION

Date de dépôt :  
Date d'approbation : **11/07/2012**

« Master en urbanisme et aménagement  
du territoire »

Date d'application : **01/09/2012**  
Date limite de certification : **31/08/2015**

Code régime 1 définitif	Code domaine	Intitulé régime 1 définitif	Code régime 1 provisoire	Code domaine	Intitulé régime 1 provisoire	Code Cirso régime 2	Code domaine	Intitulé régime 2	Niv.	Type	Vol.
32 22 00 S41 D1		Master en urbanisme et aménagement du territoire	32 22 00 S31 S2		Post-graduat en urbanisme et aménagement du territoire			NEANT			
32 22 01 U41 D1	303	Contexte du projet : aspects généraux	32 22 01 U31 S2	303	Aspects généraux de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire			NEANT			
32 22 02 U41 D1	303	Méthodologie du projet : aspects généraux			NEANT			NEANT			
32 22 03 U41 D1	303	Projet d'urbanisme : aspects généraux			NEANT			NEANT			
32 22 04 U41 D1	303	Séminaire d'urbanisme : aspects généraux			NEANT			NEANT			

## TABLEAU DE CONCORDANCE RELATIF A LA SECTION

Date de dépôt :  
Date d'approbation : **11/07/2012**

« Master en urbanisme et aménagement  
du territoire »

Date d'application : **01/09/2012**  
Date limite de certification : **31/08/2015**

Code régime 1 définitif	Code domaine	Intitulé régime 1 définitif	Code régime 1 provisoire	Code domaine	Intitulé régime 1 provisoire	Code Cirso régime 2	Code domaine	Intitulé régime 2	Niv.	Type	Vol.
32 22 05 U41 D1	303	Méthodologie du projet d'urbanisme: aspects particuliers	32 22 02 U31 S2	303	Aspects particuliers de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire			NEANT			
32 22 06 U41 D1	303	Projet d'urbanisme : aspects particuliers			NEANT			NEANT			
32 22 07 U41 D1	303	Techniques de mise en œuvre du projet : aspects particuliers			NEANT			NEANT			
32 22 08 U41 D1	303	Techniques de communication et de négociation en urbanisme			NEANT			NEANT			
32 22 09 U41 D1	303	Séminaire d'urbanisme : aspects particuliers			NEANT			NEANT			

## TABLEAU DE CONCORDANCE RELATIF A LA SECTION

Date de dépôt :  
Date d'approbation : **11/07/2012**

« Master en urbanisme et aménagement  
du territoire »

Date d'application : **01/09/2012**  
Date limite de certification : **31/08/2015**

Code régime 1 définitif	Code domaine	Intitulé régime 1 définitif	Code régime 1 provisoire	Code domaine	Intitulé régime 1 provisoire	Code Cirso régime 2	Code domaine	Intitulé régime 2	Niv.	Type	Vol.
32 22 12 U41 D1	303	Stage d'intégration : master en urbanisme et aménagement du territoire			NEANT			NEANT			
32 22 10 U41 D1	303	Activités professionnelles de formation : master en urbanisme et aménagement du territoire			NEANT			NEANT			
32 22 11 U41 D1	303	Urbanisme opérationnel	32 22 03 U31 S2	303	Aspects approfondis de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire			NEANT			
32 22 00 U41 D1	303	Epreuve intégrée de la section : master en urbanisme et aménagement du territoire	32 22 00 U31 S2	303	Epreuve intégrée de la section : post-graduat en urbanisme et aménagement du territoire			NEANT			

**MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE**  
**ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**  
**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1**

**DOSSIER PEDAGOGIQUE**  
**UNITE DE FORMATION**

**CONTEXTE DU PROJET : ASPECTS GENERAUX**

**ENSEIGNEMENT SUPERIEUR TECHNIQUE DE TYPE LONG**

<p><b>CODE : 32 22 01 U41 D1</b> <b>CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 303</b> <b>DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</b></p>
---

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 11 juillet 2012,  
sur avis conforme de la Commission de concertation**

# **CONTEXTE DU PROJET : ASPECTS GENERAUX**

## **ENSEIGNEMENT SUPERIEUR TECHNIQUE DE TYPE LONG**

### **1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION**

#### **1.1. Finalités générales**

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, scolaire et culturelle ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

#### **1.2. Finalités particulières**

Cette unité de formation vise à permettre à l'étudiant de découvrir les concepts de base de l'urbanisme issus des *sciences d'amont* (*géographie histoire, ...*), mais aussi de la discipline elle-même. Ces concepts de base constituent la culture urbanistique qui permet de comprendre le territoire et qui définit le contexte du projet d'urbanisme, à savoir :

- ◆ mettre les domaines de connaissance en situation et avoir une attitude critique ;
- ◆ la connaissance du milieu, de l'homme, de la discipline et l'intégration de ces connaissances les unes par rapport aux autres.

### **2. CAPACITES PREALABLES REQUISES**

#### **2.1. Capacités**

A partir de documents de référence (rapport, article, extrait de livre, ...) relatifs à la pluridisciplinarité propre à l'urbanisme, l'étudiant sera capable :

- de réaliser une analyse et une synthèse ;
- de dégager des éléments pertinents pour l'urbanisme et/ou l'aménagement du territoire;
- d'élaborer une critique argumentée.

A partir d'un texte de référence (article ou extrait de livre) relatif à l'urbanisme et/ou l'aménagement du territoire l'étudiant sera capable :

- de réaliser une analyse et une synthèse ;
- de dégager les intentions et les éléments structurant le raisonnement;
- d'élaborer une critique argumentée.

A partir de représentations couramment utilisées en urbanisme (plans, élévations, coupes perspectives, photographies, ...) et de situations concrètes urbaines ou territoriales, l'étudiant

sera capable :

- d'appréhender les informations traduites sous forme graphique et/ou iconographique ;
- de démontrer sa connaissance des principes élémentaires des représentations graphiques et iconographiques pratiquées en urbanisme (unités, échelle, orientation,...) ;
- d'établir les correspondances entre différentes représentations graphiques et/ou iconographiques d'un même sujet urbain ou territorial ;
- de restituer sous une forme graphique et/ou iconographique les principaux éléments d'une situation urbaine ou territoriale donnée.

## 2.2. Titres pouvant en tenir lieu

Diplôme de bachelier de transition.

OU

Diplôme de bachelier professionnalisant suivi des unités d'abstraction (ou passerelles)

## 3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

<b>1. <u>Dénomination des cours</u></b>	<b><u>Classement des cours</u></b>	<b><u>Code U</u></b>	<b><u>Nombre de périodes</u></b>
Epistémologie	CT	B	18
Géographie du territoire, environnement, paysage	CT	B	90
Sociologie du territoire, économie du territoire,	CT	B	72
Histoire de l'urbanisme, théories et pratiques en urbanisme	CT	B	72
Histoire économique et sociale des villes et régions	CT	B	54
<b>2. <u>Part d'autonomie</u></b>		P	72
<b>Total des périodes</b>			<b>378</b>

## 4. PROGRAMME

### 4.1. Epistémologie

La mise en situation critique place l'étudiant face aux questions fondamentales liées à la démarche scientifique :

- conditions de possibilité – historiques, sociales et cognitives - des savoirs scientifiques
- démarche épistémologique pour situer l'urbanisme dans le champ des pratiques scientifiques et sociales

L'étudiant sera capable :

- ◆ de caractériser les catégories fondamentales relatives à la constitution de savoirs disciplinaires, tant sur le plan diachronique que synchronique ;
- ◆ de situer l'urbanisme aussi bien dans le champ des sciences – des sciences humaines en particulier – que dans le cadre général des activités humaines.

Au travers des principaux thèmes :

- ◆ caractère hypothético-déductif de la démarche scientifique,
- ◆ dimensions de réduction, d'invention et de falsification qui lui sont inhérentes,
- ◆ constitution des paradigmes et de changement de paradigmes,
- ◆ science en tant qu'activité humaine et ses rapports complexes au pouvoir, à la technique, à l'art et l'éthique,
- ◆ modernité comme synthèse et historicité.

#### **4.2. Géographie du territoire, environnement, paysage**

La géographie du territoire a pour objet le substrat territorial de l'urbanisme, en particulier dans ses aspects physiques et humains.

*A travers l'apprentissage des théories propres à la discipline et d'observations sur le terrain, l'étudiant sera capable :*

- ◆ de maîtriser les outils conceptuels et méthodologiques de la géographie (en tant que discipline) applicables à l'urbanisme ;
- ◆ de donner une description structurée d'un territoire donné ;
- ◆ de distinguer l'intervention de l'homme sur le territoire et en donner une analyse critique ;
- ◆ d'intégrer le vocabulaire propre à la discipline enseignée.

Au travers des principaux thèmes :

- ◆ composantes du substrat géographique du territoire et notamment la géologie,
- ◆ composante humaine et son interrelation avec le substrat, notamment :
  - l'altération du substrat par l'homme ;
  - l'exploitation ou la consommation des ressources naturelles ;
  - les notions de réseau, de système, de structure, de hiérarchie, de pôle, etc. ;
- ◆ développement de l'urbanisation.

L'environnement fait référence au cadre écologique dans lequel l'activité humaine s'inscrit et auquel elle participe.

L'étudiant sera capable :

- ◆ d'appréhender les principaux compartiments qui constituent le cadre environnemental ;
- ◆ de rendre compte de ces compartiments, de leurs interrelations par l'analyse critique de cas précis, d'y situer l'homme et son action ;
- ◆ de se situer lui-même et de situer sa propre démarche dans ce contexte ;
- ◆ de formuler des hypothèses et des scénarios, sur base de cas précis, pour l'évolution de ces compartiments et de leurs interrelations ;
- ◆ d'intégrer le vocabulaire propre à la discipline enseignée.

Au travers des principaux thèmes :

- ◆ notions fondamentales des sciences du vivant et de la terre,
- ◆ compartiments de l'environnement, tels que lithosphère, biosphère, atmosphère,
- ◆ interaction entre ces compartiments,
- ◆ écosystème et place de l'homme : les notions de participation, de sujétion et d'impact,
- ◆ cybernétique en tant que contrôle des évolutions.

Le paysage aborde le territoire en tant qu'objet dont l'expérience et la perception sont toujours subjectives. Il traite donc du territoire tel qu'il est perçu, tel qu'il est représenté ou tel qu'il est conçu afin d'être ensuite perçu. Il le considère comme un tout qui se livre aux sens de manière continue mais séquencée et changeante (tant en fonction de ses propres caractéristiques que de celles de celui qui le perçoit).

Il invite l'urbaniste à développer une pensée paradoxale, à la fois holistique et restreinte par la subjectivité.

*A travers une approche de l'histoire du paysage et l'étude de cas concrets*, l'étudiant sera capable :

- ◆ de donner une description structurée d'un paysage observé ;
- ◆ de réaliser une analyse critique du paysage ;
- ◆ de formuler des hypothèses sur les forces en œuvre qui le façonnent et leurs effets ;
- ◆ de formuler des hypothèses et des scénarios traitant des conséquences sur le paysage de modifications de ses forces et de leurs interrelations ;
- ◆ d'intégrer le vocabulaire propre à la discipline enseignée.

Au travers des principaux thèmes :

- ◆ les principales catégories de paysage, notamment :
  - paysage naturel (minéral, végétal, marin, etc.),
  - paysage artificiel,
  - paysage composé ;
- ◆ les typologies caractéristiques de ces principales catégories,
- ◆ les notions de gestion et d'entretien du paysage,
- ◆ l'histoire du paysage, notamment des parcs et des jardins,
- ◆ les tendances actuelles dans la conception et la gestion du paysage.

### **4.3. Sociologie du territoire, économie du territoire**

La sociologie du territoire traite des interrelations entre l'organisation de la vie sociale des groupes humains, avec notamment les référents et les codes qu'elle induit, et le territoire.

*A travers l'apprentissage de théories sociologiques, notamment celles relatives à la sociologie urbaine, et de l'étude de cas concrets*, l'étudiant sera capable :

- ◆ d'appréhender et de décrire les rapports entre organisation sociale et territoire ;
- ◆ d'appréhender et de décrire les rapports entre société, communauté et individu, notamment dans une perspective englobant le consensuel et le conflictuel ;

- ◆ de percevoir la nature évolutive de ces rapports et d'en rendre compte ;
- ◆ de formuler des hypothèses et des scénarios pour l'évolution de ces rapports ;
- ◆ d'intégrer le vocabulaire propre à la discipline enseignée.

Au travers des principaux thèmes :

- ◆ notions de base de la sociologie,
- ◆ apports de l'anthropologie à la sociologie,
- ◆ principaux courants de la sociologie urbaine,
- ◆ approche théorique des rapports entre comportements et espace,
- ◆ approche théorique des rapports entre mode de pensée (référents) et espace, notamment à travers la notion de préexistence sociologique comportementale,
- ◆ espace public, d'espace commun et d'espace privé,
- ◆ rôle socialement structurant de l'espace et en particulier de l'espace public.

L'économie du territoire traite des interrelations entre les dynamiques économiques et les composantes territoriales.

*A travers l'apprentissage des théories de l'économie spatiale et l'étude de cas concrets, l'étudiant sera capable :*

- ◆ d'appréhender et de décrire les aspects économiques de territoires donnés et des groupes humains qui y sont actifs ;
- ◆ de percevoir le caractère évolutif de ces aspects et d'en rendre compte ;
- ◆ de formuler des hypothèses et des scénarios pour l'évolution de ces aspects économiques et de leurs composantes territoriales et sociétales ;
- ◆ de percevoir et décrire les conflictualités résultant de la dynamique économique dans un territoire donné ou entre territoires ;
- ◆ d'intégrer le vocabulaire propre à la discipline enseignée.

Au travers des principaux thèmes :

- ◆ notions macro-économiques de base,
- ◆ facteurs de localisation des activités humaines,
- ◆ facteurs de développement des activités humaines,
- ◆ concurrence, compétition et conflit,
- ◆ interrelations entre intérêt collectif, communautaire et individuel,
- ◆ politiques et systèmes de régulation.

#### **4.4. Histoire de l'urbanisme, théories et pratiques en urbanisme.**

L'histoire de l'urbanisme a pour objet les mouvements d'idées, les référentiels et les techniques qui ont présidé à l'implantation des sociétés humaines dans le territoire, à la constitution des tissus urbains et à leur croissance, dans le contexte de l'Europe occidentale, avant l'émergence de l'urbanisme en tant que discipline autonome.

L'étudiant sera capable :

- ◆ d'intégrer les grandes étapes de l'évolution historique des villes occidentales, d'en identifier des caractéristiques spécifiques et en rendre compte ;
- ◆ d'intégrer les systèmes de pensée qui accompagnent cette évolution ;
- ◆ de percevoir le rapport, dans le temps et dans l'espace entre ces systèmes de pensée et cette évolution ;
- ◆ d'en rendre compte dans une analyse critique.

Au travers des principaux thèmes :

- ◆ ville et territoire en tant que formations sédimentaires, stratifiées et contradictoires,
- ◆ ville et le territoire en tant que matérialisations à travers le temps d'une société qui se pense et pense son environnement,
- ◆ ville et territoire en tant que matérialisations qui échappent à travers le temps à une société qui les pense,
- ◆ notions de synchronie, d'anachronie et de diachronie,
- ◆ facteurs de subsistance et de disparition historique, notamment le transfert d'usage, la notion de valeur... .

Depuis l'apparition du métier d'urbaniste, une culture propre à la discipline se construit, que l'urbaniste doit connaître en profondeur. Les théories et pratiques en urbanisme proposent un parcours critique des théories de l'urbanisme, de la planification urbaine et du développement territorial contemporains, avec les enjeux qui les sous-tendent, les référents qui les fondent et les repères qui les caractérisent.

L'étudiant sera capable :

- ◆ d'intégrer les différentes théories et pratiques urbanistiques abordées et d'en rendre compte ;
- ◆ d'intégrer les enjeux et les courants de pensée qui fondent les théories et pratiques abordées ;
- ◆ d'expliquer les interrelations entre théories et pratiques ;
- ◆ de faire une évaluation croisée critique de ces théories et pratiques ;
- ◆ d'intégrer le caractère évolutif de la recherche théorique à travers une démarche critique diachronique ;
- ◆ de situer sa propre démarche par rapport à ce cadre théorique.

Au travers des principaux thèmes :

- ◆ principaux enjeux du développement territorial,
- ◆ principales théories de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire, conçues pour maîtriser ces enjeux, et pratiques qui en découlent,

- ◆ évolution de la pensée, la falsification des théories et des pratiques,
- ◆ interrelations entre le métier d'urbaniste et la société humaine telle qu'elle se pense notamment dans ses dimensions politique, sociale, économique,
- ◆ principes de précaution et l'audace nécessaire.

#### **4.5. Histoire économique et sociale des villes et des régions**

À partir de la modernité comme procès historique global de transformation (soit à partir d'une société capable de se comprendre elle-même au départ d'une rupture dynamique et cumulative avec la tradition), il convient :

- de se garder d'aborder cet objet historique extérieur à nous qu'est la ville/histoire, le paysage/histoire... dans cette « histoire/temps » qui en fait une réalité historique finie, avec sa réalité propre, sa vision du monde et de soi précisément ordonnée, aveugle au chaos qui suinte et s'annonce, incapable donc de se lire et se comprendre ;
- de prendre le risque de se tromper, c'est-à-dire de penser, de traiter la ville, le territoire et leur histoire, non pas pris dans le donné du « temps » mais confronté à l'incertain de l'Histoire, autrement dit dans son/ses rapports précisément asynchrones à son temps.

L'urbanisme est en prise directe sur l'événement, mais celui-ci s'enracine dans un passé. L'histoire économique et sociale des villes et des régions traite de l'histoire des sociétés humaines et de sa traduction physique dans le territoire. Elle aborde les rapports de ces sociétés à l'espace dans une perspective d'élucidation des processus historiques et des facteurs de leur évolution économique, sociale, politique, culturelle...

L'étudiant sera capable :

- ◆ de maîtriser les outils conceptuels et méthodologiques de l'histoire (en tant que discipline) applicables à l'urbanisme ;
- ◆ de décrire un territoire donné dans ses dimensions historiques ;
- ◆ de percevoir la complexité des forces à l'œuvre dans le temps et dans l'espace et d'en rendre compte ;
- ◆ de relativiser une démarche faite hic et nunc ;
- ◆ de situer sa propre démarche par rapport ce processus complexe.

Au travers des principaux thèmes :

- ◆ concepts d'analyse et d'interprétation historiques majeurs, appliqués à l'espace,
- ◆ éléments caractéristiques de l'organisation des sociétés humaines sur le territoire, du néolithique aux temps présents,
- ◆ facteurs historiques de localisation des activités humaines et de leur développement, les effets sur le territoire,
- ◆ interrelation entre conditions historiques et spécificité des espaces ruraux et urbains,
- ◆ incertitude de la démarche historique.

### **5. CAPACITES TERMINALES**

*Au départ d'une situation-problème urbanistique, précisée dans un cahier des charges, dans le respect des concepts urbanistiques, en disposant des documents appropriés,*

Pour atteindre le **seuil de réussite**, l'étudiant sera capable :

- ◆ de situer l'urbanisme dans le champ général des activités humaines en tant que science, technique et art ;
- ◆ de décrire les apports des sciences d'amont et de l'urbanisme à la connaissance du territoire et au contexte du projet ;
- ◆ de rendre compte de sa capacité d'intégrer les différentes approches de la réalité complexe, que sont le territoire et la ville ;
- ◆ de formuler une réflexion critique sur les rapports de l'homme au territoire et à la ville, dans une perspective d'élucidation et de compréhension des processus historiques, des facteurs d'évolution politique, culturelle, économique, sociale, physique, etc.

Pour la détermination du **degré de maîtrise**, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ la qualité de l'appréhension des concepts ;
- ◆ le niveau de cohérence et de pertinence des éléments mis en évidence ;
- ◆ sa capacité à intégrer transversalement les apports disciplinaires.

## **6. CHARGE(S) DE COURS**

Le chargé de cours est un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences issues d'une expérience professionnelle actualisée et reconnue dans le domaine en relation avec le programme de formation du présent dossier pédagogique.

## **7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT**

Aucune recommandation particulière.

**MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE**  
**ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**  
**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1**

**DOSSIER PEDAGOGIQUE**  
**UNITE DE FORMATION**

**METHODOLOGIE DU PROJET : ASPECTS GENERAUX**

**ENSEIGNEMENT SUPERIEUR TECHNIQUE DE TYPE LONG**

<p><b>CODE : 32 22 02 U41 D1</b> <b>CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 303</b> <b>DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</b></p>
---

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 11 juillet 2012,**  
**sur avis conforme de la Commission de concertation**

# METHODOLOGIE DU PROJET : ASPECTS GENERAUX

## ENSEIGNEMENT SUPERIEUR TECHNIQUE DE TYPE LONG

### 1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

#### 1.1. Finalités générales

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, scolaire et culturelle;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

#### 1.2. Finalités particulières

Cette unité de formation vise à permettre à l'étudiant de découvrir les principes de la méthodologie applicable au travail d'urbanisme, projet ou étude, à savoir :

- ◆ les ressources et méthodes de la recherche documentaire pertinente ;
- ◆ le traitement et la représentation de l'information nécessaire ;
- ◆ les processus et méthodes applicables de l'urbanisme.

### 2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

#### 2.1. Capacités

A partir de documents de référence (rapport, article, extrait de livre, ...) relatifs à la pluridisciplinarité propre à l'urbanisme, l'étudiant sera capable :

- de réaliser une analyse et une synthèse ;
- de dégager des éléments pertinents pour l'urbanisme et/ou l'aménagement du territoire;
- d'élaborer une critique argumentée.

A partir d'un texte de référence (article ou extrait de livre) relatif à l'urbanisme et/ou l'aménagement du territoire l'étudiant sera capable :

- de réaliser une analyse et une synthèse ;
- de dégager les intentions et les éléments structurant le raisonnement;
- d'élaborer une critique argumentée.

A partir de représentations couramment utilisées en urbanisme (plans, élévations, coupes

perspectives, photographies, ...) et de situations concrètes urbaines ou territoriales, l'étudiant sera capable :

- d'appréhender les informations traduites sous forme graphique et/ou iconographique ;
- de démontrer sa connaissance des principes élémentaires des représentations graphiques et iconographiques pratiquées en urbanisme (unités, échelle, orientation,...) ;
- d'établir les correspondances entre différentes représentations graphiques et/ou iconographiques d'un même sujet urbain ou territorial ;
- de restituer sous une forme graphique et/ou iconographique les principaux éléments d'une situation urbaine ou territoriale donnée.

## 2.2. Titres pouvant en tenir lieu

Diplôme de bachelier de transition.

OU

Diplôme de bachelier professionnalisant suivi des unités d'abstraction (ou passerelles)

## 3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

<b><u>1. Dénomination des cours</u></b>	<b><u>Classement des cours</u></b>	<b><u>Code U</u></b>	<b><u>Nombre de périodes</u></b>
Collecte, analyse et synthèse des données : ressources et méthodes de la recherche documentaire, traitement et représentation de l'information	CT	B	54
Méthodes de conception et de « projection »	CT	B	36
<b><u>2. Part d'autonomie</u></b>		P	27
Total des périodes			<b>117</b>

## 4. PROGRAMME

### 4.1 Collecte, analyse et synthèse des données

#### a) ressources et méthodes de la recherche documentaire,

*Confronté à une situation-problème en urbanisme, en utilisant les termes urbanistiques adéquats, l'étudiant sera capable :*

- ◆ d'identifier ses besoins d'information et de préparer sa recherche approfondie, structurée et méthodique de documents pertinents;
- ◆ de sélectionner et d'interroger les sources documentaires ;
- ◆ d'évaluer la pertinence et la fiabilité d'une information ;
- ◆ d'interpréter et d'utiliser les résultats d'une recherche documentaire ;

- ◆ de rédiger une bibliographie et de citer ses sources.

Au travers des principaux thèmes :

- ◆ méthode de la recherche documentaire,
- ◆ démarche scientifique et l'approche heuristique,
- ◆ principales sources d'information en urbanisme,
- ◆ nature et le support de l'information,
- ◆ équations de recherche,
- ◆ normes bibliographiques.

## **b) traitement et représentation de l'information**

*Au départ de situations-problèmes urbanistiques existantes, l'étudiant sera capable :*

- ◆ d'appréhender et d'exploiter le potentiel des systèmes d'information ;
- ◆ de fixer les objectifs d'un traitement d'information ;
- ◆ de sélectionner et organiser les données pertinentes à un projet en un système cohérent de données interreliées ou isolées ;
- ◆ de traiter un système de données ;
- ◆ de synthétiser les résultats et de communiquer l'information ainsi produite ;
- ◆ d'intégrer le vocabulaire propre à la discipline enseignée.

Au travers des principaux thèmes :

- ◆ formulation et la structuration des objectifs,
- ◆ approche systémique de l'information,
- ◆ types de données, alphanumériques, graphiques, etc,
- ◆ systèmes d'information, notamment les systèmes d'information géographique,
- ◆ chaînes de traitement de données,
- ◆ effet de la représentation des données sur la perception du réel.

## **4.2 Méthodes de conception et de « projection »**

*L'élaboration d'un travail d'urbanisme, étude ou projet, passe par une série d'étapes, souvent itératives, qui font appel à des méthodes diverses et qui constituent un processus structuré, l'étudiant sera capable :*

- ◆ d'appliquer un processus à un travail d'urbanisme et de le décrire ;
- ◆ de découvrir des méthodes et des techniques applicables au projet d'urbanisme ;
- ◆ de discerner de manière critique les présupposés et les limites des méthodes ;
- ◆ de choisir et mettre en œuvre les méthodes et techniques applicables à un projet précis ;
- ◆ d'élaborer des méthodes nouvelles pour traiter des cas spécifiques.

Au travers des principaux thèmes :

- ◆ approche systémique du projet,
- ◆ méthodes déductives et leur application à l'analyse et au diagnostic des territoires,
- ◆ modèles informels et formels, dont les modèles mathématiques, applicables à l'urbanisme,
- ◆ méthodes de hiérarchisation,
- ◆ méthodes inductives et leur application à la synthèse créative du projet,
- ◆ méthodes de «projetation» et de stimulation de la créativité.

## 5 CAPACITES TERMINALES

*Confronté à une situation-problème en urbanisme, à partir de sa recherche approfondie, structurée et méthodique de documents pertinents en utilisant les termes urbanistiques adéquats,*

Pour atteindre le **seuil de réussite**, l'étudiant sera capable :

- ◆ d'effectuer une recherche documentaire pour un thème donné relatif à l'urbanisme ;
- ◆ de traiter et présenter un ensemble d'informations relatives à un thème donné relatif à l'urbanisme ;
- ◆ de décrire les processus et méthodes applicables au travail d'urbanisme et de maîtriser leur application au projet.

Pour la détermination du **degré de maîtrise**, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ la qualité de la démarche,
- ◆ la pertinence des informations collectées,

- ◆ la qualité d'interprétation dans le contexte donné,
- ◆ la capacité à intégrer transversalement les apports disciplinaires connus.

## **6 CHARGE(S) DE COURS**

Le chargé de cours est un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences issues d'une expérience professionnelle actualisée et reconnue dans le domaine en relation avec le programme de formation du présent dossier pédagogique.

## **7 CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT**

Aucune recommandation particulière.

**MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE**  
**ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**  
**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1**

**DOSSIER PEDAGOGIQUE**  
**UNITE DE FORMATION**

**PROJET D'URBANISME : ASPECTS GENERAUX**

**ENSEIGNEMENT SUPERIEUR TECHNIQUE DE TYPE LONG**

<p><b>CODE : 32 22 03 U41 D1</b> <b>CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 303</b> <b>DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</b></p>
---

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 11 juillet 2012,**  
**sur avis conforme de la Commission de concertation**

# **PROJET D'URBANISME : ASPECTS GENERAUX**

## **ENSEIGNEMENT SUPERIEUR TECHNIQUE DE TYPE LONG**

### **1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION**

#### **1.1. Finalités générales**

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, scolaire et culturelle;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

#### **1.2. Finalités particulières**

Cette unité de formation vise à permettre à l'étudiant de maîtriser les aspects pluridisciplinaires de l'urbanisme, à intégrer les différentes disciplines sur un « **territoire proposé** ».

Elle vise à mobiliser, dans l'atelier d'urbanisme, les acquis antérieurs et personnels des étudiants, et ce pour réaliser une analyse pluridisciplinaire du territoire et fonder sur celle-ci un projet créatif pour le futur, en termes de cadrage général.

### **2. CAPACITES PREALABLES REQUISES**

#### **2.1. Capacités**

A partir de documents de référence (rapport, article, extrait de livre, ...) relatifs à la pluridisciplinarité propre à l'urbanisme, l'étudiant sera capable :

- de réaliser une analyse et une synthèse ;
- de dégager des éléments pertinents pour l'urbanisme et/ou l'aménagement du territoire;
- d'élaborer une critique argumentée.

A partir d'un texte de référence (article ou extrait de livre) relatif à l'urbanisme et/ou l'aménagement du territoire l'étudiant sera capable :

- de réaliser une analyse et une synthèse ;
- de dégager les intentions et les éléments structurant le raisonnement;
- d'élaborer une critique argumentée.

A partir de représentations couramment utilisées en urbanisme (plans, élévations, coupes perspectives, photographies, ...) et de situations concrètes urbaines ou territoriales, l'étudiant sera capable :

- d'appréhender les informations traduites sous forme graphique et/ou iconographique ;
- de démontrer sa connaissance des principes élémentaires des représentations graphiques et iconographiques pratiquées en urbanisme (unités, échelle, orientation,...) ;
- d'établir les correspondances entre différentes représentations graphiques et/ou iconographiques d'un même sujet urbain ou territorial ;
- de restituer sous une forme graphique et/ou iconographique les principaux éléments d'une situation urbaine ou territoriale donnée.

## 2.2. Titres pouvant en tenir lieu

Diplôme de bachelier de transition.

OU

Diplôme de bachelier professionnalisant suivi des unités d'abstraction (ou passerelles)

## 3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

<b><u>1. Dénomination des cours</u></b>	<b><u>Classement des cours</u></b>	<b><u>Code U</u></b>	<b><u>Nombre de périodes</u></b>
Exercices d'intégration pluridisciplinaire en urbanisme	CT	F	36
Projet d'urbanisme: aspects généraux - atelier	CT	F	117
<b><u>2. Part d'autonomie</u></b>		P	45
Total des périodes			<b>198</b>

## 4. PROGRAMME

### 4.1. Exercices d'intégration pluridisciplinaire en urbanisme

*A partir de situations concrètes et d'analyse critique de situations existantes et de plans, l'étudiant sera capable :*

L'étudiant sera capable :

- ◆ d'identifier différentes approches de la même réalité complexe que sont le territoire et la ville, ainsi que de comprendre la nécessité d'intégration de ces approches dans le projet d'aménagement de l'espace qui est pluridisciplinaire par nature ;
- ◆ d'exposer son propre point de vue et ses méthodes d'analyse et d'intervention par rapport à ses formation et discipline de base ;
- ◆ d'appréhender la complémentarité de diverses connaissances et pratiques ;
- ◆ de cerner les limites d'une définition autonome du statut de connaissances et de pratiques professionnelles particulières de l'urbanisme et de l'urbaniste ;
- ◆ de développer une prise de conscience professionnelle sur la co-responsabilité des savoirs et des métiers qui concourent à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un projet, notamment celui qui est élaboré dans l'atelier d'urbanisme.

Au travers des principaux thèmes :

- ◆ les rapports d'application, d'extériorité et d'instrumentalisation (application d'une science à l'autre),
- ◆ les rapports de commande; une discipline commande à une autre discipline la solution d'un problème qu'elle est incapable de résoudre par ses propres moyens, concepts et méthodes,
- ◆ les rapports de constitution; impossibilité de concevoir, de constituer et de définir des objets d'étude sans le concours de plusieurs disciplines.

## 4.2. Projet d'urbanisme : aspects généraux - atelier

*Au sein de l'atelier d'urbanisme – démarche interdisciplinaire, dans le cadre de l'apprentissage professionnel, l'étudiant sera capable :*

- ◆ d'opérer l'intégration transversale de l'ensemble des capacités qu'il a acquises ;
- ◆ d'utiliser cette intégration dans son observation du terrain et son recours à toutes sources et références utiles pour élaborer son analyse générale ;
- ◆ d'en induire une synthèse qui lui permette de passer à la phase créative de son projet d'ordre général ;
- ◆ de prendre le recul nécessaire à l'évaluation critique de son projet et, le cas échéant, de son analyse ;
- ◆ de créer une dynamique itérative entre les phases d'analyse, de création et d'évaluation ;
- ◆ de rendre compte de l'ensemble de son travail sous forme de documents graphiques et de textes ainsi que dans un exposé synthétique.

Au travers des principaux thèmes :

- ◆ processus d'élaboration du projet et le rôle de l'urbaniste,
- ◆ projet d'urbanisme, de type stratégique, pour le futur d'un territoire donné,
- ◆ données pertinentes, le diagnostic et les potentialités,
- ◆ sens et l'intention dans l'analyse et dans le projet,
- ◆ bien commun et intérêts particuliers,
- ◆ grandes interactions entre les acteurs de l'urbanisme et le territoire,
- ◆ principes de présentation du projet.

## 5. CAPACITES TERMINALES

*Dans le cadre de l'apprentissage professionnel et en respectant les principes de présentation d'un projet urbanistique :*

Pour atteindre le **seuil de réussite**, l'étudiant sera capable :

- ◆ de formuler les objectifs généraux du projet ;
- ◆ de s'intégrer au sein d'une équipe pluridisciplinaire ;
- ◆ de mobiliser ses connaissances et ses compétences dans le projet d'urbanisme ;
- ◆ de fonder sa création sur une analyse critique ;
- ◆ de formuler des hypothèses de lecture générale d'un territoire et de son évolution future ;
- ◆ de réaliser un projet d'urbanisme créatif de type urbanisme stratégique présenté sous forme de plans, schémas stratégiques, rapports écrit et oral, ....;

Pour la détermination du **degré de maîtrise** du projet, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ la pertinence de l'analyse par rapport au site du projet,
- ◆ la cohérence entre analyse et projet
- ◆ la pertinence de son analyse critique,

- ◆ l'audace, la créativité et la pertinence des solutions proposées.

## **6. CHARGE(S) DE COURS**

Le chargé de cours est un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences issues d'une expérience professionnelle actualisée et reconnue dans le domaine en relation avec le programme de formation du présent dossier pédagogique.

## **7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT**

Aucune recommandation particulière.

**MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE**  
**ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**  
**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1**

**DOSSIER PEDAGOGIQUE**  
**UNITE DE FORMATION**

**SEMINAIRE D'URBANISME : ASPECTS GENERAUX**

**ENSEIGNEMENT SUPERIEUR TECHNIQUE DE TYPE LONG**

<p><b>CODE : 32 22 04 U41 D1</b> <b>CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 303</b> <b>DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</b></p>
---

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 11 juillet 2012,**  
**sur avis conforme de la Commission de concertation**

# **SEMINAIRE D'URBANISME : ASPECTS GENERAUX**

## **ENSEIGNEMENT SUPERIEUR TECHNIQUE DE TYPE LONG**

### **1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION**

#### **1.1. Finalités générales**

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, scolaire et culturelle ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

#### **1.2. Finalités particulières**

L'unité de formation vise à permettre à l'étudiant

- ◆ de découvrir dans le cadre général d'un projet d'urbanisme :
  - des aspects singuliers de domaines et matières enseignés dans la section,
  - des matières proches de ceux-ci,
  - des domaines inconnus ou innovants ;
- ◆ d'intégrer ces apports, de manière transversale, dans les savoirs et les savoirs-faire acquis par ailleurs ;
- ◆ d'appliquer ces apports dans le projet d'urbanisme.

### **2. CAPACITES PREALABLES REQUISES**

#### **2.1. Capacités**

A partir de documents de référence (rapport, article, extrait de livre, ...) relatifs à la pluridisciplinarité propre à l'urbanisme, l'étudiant sera capable :

- de réaliser une analyse et une synthèse ;
- de dégager des éléments pertinents pour l'urbanisme et/ou l'aménagement du territoire;
- d'élaborer une critique argumentée.

A partir d'un texte de référence (article ou extrait de livre) relatif à l'urbanisme et/ou l'aménagement du territoire l'étudiant sera capable :

- de réaliser une analyse et une synthèse ;
- de dégager les intentions et les éléments structurant le raisonnement;
- d'élaborer une critique argumentée.

A partir de représentations couramment utilisées en urbanisme (plans, élévations, coupes perspectives, photographies, ...) et de situations concrètes urbaines ou territoriales, l'étudiant sera capable :

- d'appréhender les informations traduites sous forme graphique et/ou iconographique ;
- de démontrer sa connaissance des principes élémentaires des représentations graphiques et iconographiques pratiquées en urbanisme (unités, échelle, orientation,...) ;
- d'établir les correspondances entre différentes représentations graphiques et/ou iconographiques d'un même sujet urbain ou territorial ;
- de restituer sous une forme graphique et/ou iconographique les principaux éléments d'une situation urbaine ou territoriale donnée.

## 2.2. Titres pouvant en tenir lieu

Diplôme de bachelier de transition.

OU

Diplôme de bachelier professionnalisant suivi des unités d'abstraction (ou passerelles)

## 3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

<b>1. Dénomination du cours</b>	<b><u>Classement du cours</u></b>	<b><u>Code U</u></b>	<b><u>Nombre de périodes</u></b>
Séminaire d'urbanisme : aspect généraux	CT	F	27
<b>2. Part d'autonomie</b>		P	9
Total des périodes			<b>36</b>

## 4. PROGRAMME

A partir d'une série d'exposés suivis de débats relevant de domaines innovants traitant de l'urbanisme, l'étudiant sera capable :

- ◆ d'analyser des points de vue nouveaux dans des domaines qu'il maîtrise ;
- ◆ d'enrichir son approche pluridisciplinaire par l'intégration transversale de matières nouvelles (regard évolutif, inédit ou innovant, ...) ;
- ◆ d'intégrer dans son savoir-faire des approches différentes de celles qu'il maîtrise, et ce au niveau général ;
- ◆ de rédiger un compte-rendu critique de séminaires.

## 5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le **seuil de réussite**, l'étudiant sera capable :

- ◆ de rédiger un compte-rendu fidèle et critique d'au moins 3 exposés mettant en évidence le caractère innovant de ces derniers par rapport aux disciplines enseignées ;

- ◆ de dégager de l'exposé les points utiles à l'élaboration d'un projet général d'urbanisme.

Pour la détermination du **degré de maîtrise**, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ la qualité de l'analyse,
- ◆ la cohérence et la pertinence du rapport critique.

## **6. CHARGE(S) DE COURS**

Le chargé de cours est un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences issues d'une expérience professionnelle actualisée et reconnue dans le domaine en relation avec le programme de formation du présent dossier pédagogique.

## **7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT**

Aucune recommandation particulière.

**MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE**  
**ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**  
**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1**

**DOSSIER PEDAGOGIQUE**  
**UNITE DE FORMATION**

**METHODOLOGIE DU PROJET D'URBANISME :**  
**ASPECTS PARTICULIERS**

**ENSEIGNEMENT SUPERIEUR TECHNIQUE DE TYPE LONG**

<p><b>CODE : 32 22 05 U41 D1</b> <b>CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 303</b> <b>DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</b></p>
---

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 11 juillet 2012,**  
**sur avis conforme de la Commission de concertation**

# **METHODOLOGIE DU PROJET D'URBANISME :**

## **ASPECTS PARTICULIERS**

### **ENSEIGNEMENT SUPERIEUR TECHNIQUE DE TYPE LONG**

#### **1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION**

##### **1.1. Finalités générales**

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, scolaire et culturelle;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

##### **1.2. Finalités particulières**

L'unité de formation vise à permettre à l'étudiant :

- d'articuler des aspects particuliers de l'urbanisme nécessaires à l'exploitation des données récoltées dans le cadre d'un travail d'urbanisme, étude ou projet.
- d'analyser les données utiles et d'en tirer les extrapolations et projections nécessaires au projet d'urbanisme.

#### **2. CAPACITES PREALABLES REQUISES**

##### **2.1 . Capacités**

*En contexte du projet*

- ◆ situer l'urbanisme dans le champ général des activités humaines en tant que science, technique et art ;
- ◆ formuler une réflexion critique sur les rapports de l'homme au territoire et à la ville, dans une perspective d'élucidation et de compréhension des processus historiques, des facteurs d'évolution politique, culturelle, économique, sociale, physique, etc.

*En méthodologie*

- ◆ effectuer une recherche documentaire pour un thème donné relatif à l'urbanisme.

### *En projet d'urbanisme*

- ◆ formuler les objectifs généraux d'un projet ;
- ◆ réaliser un projet d'urbanisme créatif de type urbanisme stratégique présenté sous forme de plans, schémas stratégiques, rapports écrit et oral, .....

## **2.2. Titres pouvant en tenir lieu**

Attestations de réussite des unités de formation classées dans l'enseignement supérieur de type long :

- « Contexte du projet : aspects généraux » code 322201U41D1,
- « Méthodologie du projet : aspects généraux » code 322202U41D1,
- « Projet d'urbanisme : aspects généraux : » code 322203U41D1,

## **3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION**

<b><u>1. Dénomination du cours</u></b>	<b><u>Classement du cours</u></b>	<b><u>Code U</u></b>	<b><u>Nombre de périodes</u></b>
Collecte, analyse et synthèse des données : analyse des données statistiques, extrapolations et projections	CT	B	27
<b><u>2. Part d'autonomie</u></b>		P	9
Total des périodes			<b>36</b>

## **4. PROGRAMME**

*A partir de situations existantes et de données quantitatives analysées relevant du domaine urbanistique, l'étudiant sera capable :*

- ◆ d'appréhender et d'exploiter les données en vue du travail d'urbanisme ;
- ◆ d'appréhender les notions de base de l'analyse quantitative et de les expliquer ;
- ◆ de choisir les techniques descriptives, interprétatives et projectives pertinentes à un travail ;
- ◆ d'utiliser quelques techniques simples mais fiables, susceptibles d'être utilisées dans le cadre d'un travail d'urbanisme ;
- ◆ de déconstruire les lieux communs et les pièges qui détournent de l'efficacité des techniques utilisées ;
- ◆ d'intégrer le vocabulaire propre à la discipline enseignée.

Au travers des principaux thèmes :

- ◆ niveaux de mesure et leur importance pour le choix des techniques,
- ◆ statistiques de base et imites, notions de probabilité et tests statistiques de base, statistiques d'association et de comparaison,
- ◆ méthodes d'extrapolation et de projection,
- ◆ sondages et la détermination de l'échantillon,

- ◆ données de population, structures et mouvements, dynamique, indicateurs,
- ◆ prospective démographique.

## 5. CAPACITES TERMINALES

*Dans le cadre d'un travail d'urbanisme,*

Pour atteindre le **seuil de réussite**, l'étudiant sera capable,

- ◆ d'analyser les données pertinentes et leur évolution ;
- ◆ d'en tirer les extrapolations et projections utiles au cadrage d'un projet d'urbanisme.

Pour la détermination du **degré de maîtrise**, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ la qualité d'appréhension des concepts,
- ◆ le niveau de cohérence et de pertinence des éléments mis en évidence,
- ◆ sa capacité à intégrer transversalement les apports disciplinaires.

## 6. CHARGE(S) DE COURS

Le chargé de cours est un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences issues d'une expérience professionnelle actualisée et reconnue dans le domaine en relation avec le programme de formation du présent dossier pédagogique.

## 7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Aucune recommandation particulière.

**MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE**  
**ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**  
**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1**

**DOSSIER PEDAGOGIQUE**  
**UNITE DE FORMATION**

**PROJET D'URBANISME : ASPECTS PARTICULIERS**

**ENSEIGNEMENT SUPERIEUR TECHNIQUE DE TYPE LONG**

<p><b>CODE : 32 22 06 U41 D1</b> <b>CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 303</b> <b>DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</b></p>
---

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 11 juillet 2012,  
sur avis conforme de la Commission de concertation**

# **PROJET D'URBANISME : ASPECTS PARTICULIERS**

## **ENSEIGNEMENT SUPERIEUR TECHNIQUE DE TYPE LONG**

### **1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION**

#### **1.1. Finalités générales**

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, scolaire et culturelle;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

#### **1.2. Finalités particulières**

Cette unité de formation vise à permettre à l'étudiant d'intégrer, sur un objet commun, les différentes disciplines constitutives de l'urbanisme.

Elle vise à ce que l'étudiant mobilise ses acquis pour rédiger le projet de son mémoire.

Elle vise à mobiliser, dans l'atelier d'urbanisme, les acquis des étudiants pour réaliser une analyse pluridisciplinaire du territoire et fonder sur celle-ci un projet créatif pour le futur qui comprend un cadrage général et des propositions détaillées.

### **2. CAPACITES PREALABLES REQUISES**

#### **2.1 . Capacités**

*En contexte du projet*

- ◆ situer l'urbanisme dans le champ général des activités humaines en tant que science, technique et art ;
- ◆ formuler une réflexion critique sur les rapports de l'homme au territoire et à la ville, dans une perspective d'élucidation et de compréhension des processus historiques, des facteurs d'évolution politique, culturelle, économique, sociale, physique, etc.

*En méthodologie*

- ◆ effectuer une recherche documentaire pour un thème donné relatif à l'urbanisme.

*En projet d'urbanisme*

- ◆ formuler les objectifs généraux d'un projet ;
- ◆ réaliser un projet d'urbanisme créatif de type urbanisme stratégique présenté sous forme de plans, schémas stratégiques, rapports écrit et oral, .....

## 2.2. Titres pouvant en tenir lieu

Attestations de réussite des unités de formation classées dans l'enseignement supérieur de type long :

- « Contexte du projet : aspects généraux » code 322201U41D1,
- « Méthodologie du projet : aspects généraux » code 322202U41D1,
- « Projet d'urbanisme : aspects généraux : » code 322203U41D1,

## 3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

<u>1. Dénomination des cours</u>	<u>Classement des cours</u>	<u>Code U</u>	<u>Nombre de périodes</u>
Projet de mémoire d'urbanisme	CT	B	9
Projet d'urbanisme : aspects particuliers - atelier	CT	F	135
<u>2. Part d'autonomie</u>		P	36
Total des périodes			<b>180</b>

## 4. PROGRAMME

### 4.1. Projet de mémoire d'urbanisme

*L'objet du mémoire est de développer une pensée raisonnée sur un sujet précis d'urbanisme, qui démontrera les savoir, savoir-faire et savoir-être de l'étudiant à l'issue de ses études d'urbanisme. Le projet de mémoire permet à l'étudiant de choisir un thème de mémoire, d'en vérifier la faisabilité et d'établir les fondations sur lesquelles il bâtira son mémoire. Le projet de mémoire est présenté au Conseil des études qui l'accepte, demande des amendements ou le refuse et procède à son évaluation.*

L'étudiant sera capable :

- ◆ de produire une note d'intention qui définit le sujet de son mémoire et en explicite clairement le projet,

comprenant notamment :

- ◆ les objectifs du mémoire et la délimitation de ce sujet ;
- ◆ les premières sources documentaires et les personnes de référence ;
- ◆ les parties abordées dans son mémoire ;

- ◆ l'ébauche de la méthode à suivre.

#### 4.2. Projet d'urbanisme : aspects particuliers - atelier

*Au sein de l'atelier d'urbanisme – démarche interdisciplinaire, dans le cadre de l'apprentissage professionnel, l'étudiant sera capable :*

- ◆ d'opérer l'intégration transversale de l'ensemble des capacités qu'il a acquises précédemment et de celles qu'il est en train d'acquérir ;
- ◆ d'utiliser cette intégration dans son observation du terrain et son recours à toutes sources et références utiles pour élaborer son analyse ciblée ;
- ◆ d'en induire une synthèse qui lui permette de passer à la phase créative de son projet, qui comprend un cadrage général et sa concrétisation au niveau du détail ;
- ◆ de prendre le recul nécessaire à l'évaluation critique de son projet et, le cas échéant, de son analyse ;
- ◆ de créer une dynamique itérative entre les phases d'analyse, de création et d'évaluation ;
- ◆ de rendre compte de l'ensemble de son travail sous forme de documents graphiques et de textes ainsi que dans un exposé synthétique ;
- ◆ d'opérer son travail en équipe et individuellement.

Au travers des principaux thèmes :

- ◆ processus d'élaboration du projet, aux différentes échelles, et rôle de l'urbaniste,
- ◆ projet d'urbanisme de type stratégique pour le futur d'un territoire donné,
- ◆ données pertinentes, le diagnostic et les potentialités,
- ◆ projet d'urbanisme détaillé de type réglementaire (opérationnel, thématique ou innovant) pour une partie déterminée du territoire,
- ◆ sens et intention dans l'analyse et dans le projet,
- ◆ bien commun et intérêts particuliers,
- ◆ grandes interactions entre les acteurs de l'urbanisme, territoire et ses composantes,
- ◆ formes de présentation d'un projet,
- ◆ ... .

#### 5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le **seuil de réussite**, l'étudiant sera capable, à partir d'un cahier des charges négocié:

- ◆ de formuler les objectifs généraux et particuliers d'un projet ;
- ◆ d'appliquer l'interdisciplinarité au projet d'urbanisme (intégration de la nature pluridisciplinaire de l'urbanisme et du dialogue interdisciplinaire) ;
- ◆ d'intégrer ses connaissances et ses compétences dans le projet d'urbanisme ;

- ◆ de formuler des hypothèses de lecture, générales et particulières, mais aussi globales et détaillées, d'un territoire et de son évolution future ;
- ◆ de fonder sa création sur une analyse critique projet ;
- ◆ de formuler des hypothèses de lecture générale et détaillée d'un territoire et de son évolution future ;
- ◆ de réaliser un projet d'urbanisme créatif comprenant le cadrage de type stratégique et concrétisation au niveau du plan de détail ;
- ◆ de fournir le projet complet conforme au cahier des charges ;
- ◆ de défendre oralement le projet réalisé en équipe et individuellement.

Pour la détermination du **degré de maîtrise** du projet, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ la pertinence et de la cohérence de la démarche proposée,
- ◆ la pertinence de l'analyse,
- ◆ la cohérence entre analyse et projet,
- ◆ l'audace et la créativité,
- ◆ l'aspect novateur des solutions proposées.

## **6. CHARGE(S) DE COURS**

Le chargé de cours est un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences issues d'une expérience professionnelle actualisée et reconnue dans le domaine en relation avec le programme de formation du présent dossier pédagogique.

## **7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT**

Aucune recommandation particulière.

**MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE**  
**ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**  
**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1**

**DOSSIER PEDAGOGIQUE**  
**UNITE DE FORMATION**

**TECHNIQUES DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET : ASPECTS  
PARTICULIERS**

**ENSEIGNEMENT SUPERIEUR TECHNIQUE DE TYPE LONG**

<p><b>CODE : 32 22 07 U41 D1</b> <b>CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 303</b> <b>DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</b></p>
---

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 11 juillet 2012,  
sur avis conforme de la Commission de concertation**

# **TECHNIQUES DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET :**

## **ASPECTS PARTICULIERS**

### **ENSEIGNEMENT SUPERIEUR TECHNIQUE DE TYPE LONG**

## **1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION**

### **1.1. Finalités générales**

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, scolaire et culturelle ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

### **1.2. Finalités particulières**

L'unité de formation vise à mobiliser les acquis généraux des unités de formation précédentes pour y articuler les aspects particuliers de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme et plus précisément ceux qui sont nécessaires à l'élaboration du projet, à savoir l'application des *techniques d'aval*, que sont :

- ◆ les moyens d'action de l'urbanisme,
- ◆ les actions sur le milieu,
- ◆ les actions sur les flux et infrastructures,
- ◆ le cadre légal et administratif,
- ◆ les moyens économiques et de gestion.

## **2. CAPACITES PREALABLES REQUISES**

### **2.1. Capacités**

#### **2.1 . Capacités**

*En contexte du projet*

- ◆ situer l'urbanisme dans le champ général des activités humaines en tant que science, technique et art ;
- ◆ formuler une réflexion critique sur les rapports de l'homme au territoire et à la ville, dans une perspective d'élucidation et de compréhension des processus historiques, des facteurs d'évolution politique, culturelle, économique, sociale, physique, etc.

### *En méthodologie*

- ◆ effectuer une recherche documentaire pour un thème donné relatif à l'urbanisme.

### *En projet d'urbanisme*

- ◆ formuler les objectifs généraux d'un projet ;
- ◆ réaliser un projet d'urbanisme créatif de type urbanisme stratégique présenté sous forme de plans, schémas stratégiques, rapports écrit et oral, .....

## **2.2. Titres pouvant en tenir lieu**

Attestations de réussite des unités de formation classées dans l'enseignement supérieur de type long :

- « Contexte du projet : aspects généraux » code 322201U41D1,
- « Méthodologie du projet : aspects généraux » code 322202U41D1,
- « Projet d'urbanisme : aspects généraux : » code 322203U41D1,

## **3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION**

<b><u>1. Dénomination des cours</u></b>	<b><u>Classement des cours</u></b>	<b><u>Code U</u></b>	<b><u>Nombre de périodes</u></b>
Urbanisme appliqué, analyse du logement, pratique professionnelle de l'urbaniste, évaluation des hypothèses, options et projet	CT	B	108
Eco-développement, composition paysagère, composition urbaine	CT	B	72
Mobilité et transport, techniques de l'espace public, des voiries et réseaux divers	CT	B	54
Droit administratif, de l'environnement et de l'urbanisme	CT	B	18
Gestion urbaine et immobilière, financement et gestion du projet d'urbanisme	CT	B	54
<b><u>2. Part d'autonomie</u></b>		P	72
Total des périodes			<b>378</b>

## 4. PROGRAMME

### 4.1. Urbanisme appliqué, analyse du logement, pratique professionnelle de l'urbaniste, évaluation des hypothèses, options et projet

*En intégrant dans les processus de l'urbanisme, les concepts et les techniques spécifiques et issus de disciplines connexes, l'étudiant sera capable :*

#### a) en urbanisme appliqué,

- ◆ d'analyser un document d'urbanisme et d'en synthétiser la teneur ;
- ◆ de cerner le cadre institutionnel et les normes ;
- ◆ de situer des villes et territoires existants par rapport aux modèles de référence ;
- ◆ d'appliquer les techniques qualitatives et quantitatives utiles à l'élaboration de son projet ;
- ◆ de décrire les exigences de contenu d'un plan et la légende appropriée ;
- ◆ d'expliquer le processus d'élaboration d'un projet.

Au travers des principaux thèmes :

- ◆ contexte institutionnel aux niveaux européen, national et régional,
- ◆ types de documents d'urbanisme, stratégique, planologique, réglementaire, opérationnel, thématique, etc.,
- ◆ normes applicables,
- ◆ fonctions urbaines, notamment les équipements,
- ◆ modèles urbains de référence et les typologies de tissus urbains,
- ◆ centralité et les réseaux territoriaux,
- ◆ techniques quantitatives et qualitatives de mise en œuvre du projet,
- ◆ contenu, représentation et la légende d'un plan,
- ◆ prescriptions urbanistiques,
- ◆ processus d'élaboration du projet,
- ◆ procédures de consultation et d'adoption du projet,
- ◆ évaluation de la faisabilité du projet.

#### b) en analyse du logement,

- ◆ de cerner le cadre sociologique du logement afin d'interpréter les processus concrets en la matière ;
- ◆ d'identifier les relations sociales et les réseaux de pouvoir à l'œuvre en matière de logement ;
- ◆ d'analyser et interpréter les documents qui témoignent des processus relatifs au logement ;

- ◆ de mettre en œuvre les processus du logement dans le travail d'urbanisme.

Au travers des principaux thèmes :

- ◆ cadre institutionnel, législatif et de gestion aux niveaux européen, national et régional,
- ◆ cadre historique, sociologique et économique du logement,
- ◆ relation entre le besoin humain et la fonction de logement,
- ◆ acteurs du logement,
- ◆ marché du logement,
- ◆ aspect éthique du logement.

**c) en pratique du métier d'urbaniste et à partir de propositions de cas concrets,**

- ◆ de décrire le comportement adéquat vis-à-vis des différents acteurs de l'urbanisme que sont le client, le public, les autorités politiques et administratives, mais aussi les partenaires ;
- ◆ d'analyser les textes organisant la profession ;
- ◆ d'analyser un appel d'offres et d'organiser la réponse ;
- ◆ d'appréhender et de décrire l'organisation d'un bureau d'étude d'urbanisme.

Les principaux thèmes à aborder sont :

- ◆ le contexte institutionnel légal et réglementaire de la profession,
- ◆ la déontologie,
- ◆ le statut professionnel,
- ◆ les missions de l'urbaniste,
- ◆ les interlocuteurs de l'urbaniste,
- ◆ l'appel d'offres en urbanisme,
- ◆ l'organisation du bureau d'étude d'urbanisme.

**d) en évaluation des hypothèses,**

- ◆ de formuler et exposer les hypothèses préalables à un projet et les options adoptées ;
- ◆ d'appliquer les méthodes quantitatives et qualitatives d'évaluation ;
- ◆ de procéder à l'évaluation des hypothèses et des options dans le cadre du projet d'urbanisme ;
- ◆ de communiquer les résultats de l'évaluation et intégrer les avis de différents acteurs impliqués.

Au travers des principaux thèmes :

- ◆ hypothèses et options du projet,

- ◆ acteurs et la multiplicité des points de vue,
- ◆ méthodes d'évaluation qualitatives et quantitatives,
- ◆ des documents d'urbanisme en vue de l'évaluation,
- ◆ interprétation des résultats.

## **4.2. Eco-développement, composition paysagère, composition urbaine**

L'étudiant sera capable :

### **a) en éco-développement**

- ◆ d'expliquer le contexte et les enjeux environnementaux du territoire et du projet d'urbanisme ;
- ◆ d'identifier et appliquer les contraintes techniques de mise en œuvre du projet d'urbanisme et de la gestion urbaine qui intègrent les exigences environnementales ;
- ◆ de acquérir les principes méthodologiques de l'étude d'incidence sur l'environnement ;
- ◆ d'intégrer le vocabulaire propre à la discipline enseignée.

Au travers des principaux thèmes :

- ◆ contexte institutionnel aux niveaux européen, national et régional,
- ◆ interactions systémiques entre environnement et développement territorial,
- ◆ méthodes et techniques de mise en œuvre des exigences environnementales dans le projet d'urbanisme,
- ◆ méthodes et techniques de gestion du territoire qui intègre les exigences environnementales,
- ◆ les méthodes et techniques d'évaluation des incidences sur l'environnement d'un projet d'urbanisme.

### **b) en composition paysagère**

- ◆ de décrire les principes et méthodes de la composition paysagère ;
- ◆ d'analyser un ensemble paysager existant ou projeté sous l'angle de la composition paysagère ;
- ◆ d'appliquer les techniques de mise en œuvre de la composition paysagère au projet d'urbanisme ;
- ◆ de situer son rôle d'urbaniste par rapport aux auteurs de projet ultérieurs.

Au travers des principaux thèmes :

- ◆ contexte institutionnel aux niveaux européen, national et régional,
- ◆ principes et méthodes de la composition paysagère,
- ◆ matériaux du paysage,

- ◆ techniques de mise en œuvre de la composition paysagère,
- ◆ analyse de cas.

### c) en composition urbaine

- ◆ de décrire les principes et méthodes de la composition urbaine ;
- ◆ d'analyser un ensemble existant ou projeté sous l'angle de la composition spatiale ;
- ◆ d'appliquer les techniques de mise en œuvre de la composition urbaine au projet d'urbanisme ;
- ◆ de situer son rôle d'urbaniste par rapport aux auteurs de projet ultérieurs.

Au travers des principaux thèmes :

- ◆ principes et méthodes de la composition urbaine,
- ◆ matériaux de la composition urbaine,
- ◆ techniques de mise en œuvre de la composition urbaine,
- ◆ l'analyse de cas.

## 4.3. Mobilité et transport, techniques de l'espace public, des voiries et réseaux divers

*Dans le cadre d'un projet d'urbanisme vu sous l'angle de la dynamique des flux, l'étudiant sera capable :*

### a) En mobilité et transport

- ◆ de décrire les principes généraux des déplacements des personnes et des transports de biens ;
- ◆ de restituer l'évolution de la planification des transports et déplacements ;
- ◆ de dégager les aspects prospectifs de la demande et de l'offre de transports ;
- ◆ de décrire les interrelations entre la planification spatiale et celle des déplacements ;
- ◆ d'appliquer les techniques de mobilité et de transport au projet d'urbanisme ;
- ◆ d'intégrer le vocabulaire propre à la discipline enseignée.

Au travers des principaux thèmes :

- ◆ cadre institutionnel aux niveaux européen, national et régional,
- ◆ éléments de la demande et de l'offre en transports,
- ◆ relations entre territoire, mobilité et transports,
- ◆ gestion des situations existantes et projetées,
- ◆ techniques de planification de transport, notamment les modèles de transports avec leurs présupposés et limites,
- ◆ aspects sectoriels des transports et déplacements,

- ◆ aspects environnementaux de la mobilité.

#### **b) en techniques de l'espace public, des voiries et réseaux divers**

- ◆ d'analyser un ensemble existant ou projeté sous l'angle des techniques de l'espace public et des voiries et réseaux divers ;
- ◆ de concilier les contraintes techniques de réalisation avec les enjeux urbanistiques d'un projet ;
- ◆ d'appliquer les techniques de mise en œuvre de l'espace public et des voiries et réseaux divers au projet d'urbanisme ;
- ◆ d'intégrer le vocabulaire propre à la discipline enseignée.

Au travers des principaux thèmes :

- ◆ typologies et fonctions des espaces publics,
- ◆ éléments structurants de la conception des espaces publics,
- ◆ dimensionnement géométrique et structurel des espaces et des réseaux,
- ◆ matériaux utilisables.

#### **4.4. Droit administratif, de l'environnement et de l'urbanisme**

*Dans le cadre des réglementations en vigueur, l'étudiant sera capable :*

- ◆ d'intégrer les raisonnements propres au droit administratif ;
- ◆ de consulter de la règle de droit ;
- ◆ d'appliquer les contraintes du droit au projet d'urbanisme ;
- ◆ d'intégrer le vocabulaire propre à la discipline enseignée.

Au travers des principaux thèmes :

- ◆ contexte institutionnel aux niveaux européen, national et régional,
- ◆ principes du droit de l'environnement et de l'urbanisme,
- ◆ méthodes de consultation de la règle de droit,
- ◆ analyse de cas.

#### **4.5. Gestion urbaine et immobilière, financement et gestion du projet d'urbanisme**

*Dans le cadre du projet d'urbanisme, vu sous l'angle économique, l'étudiant sera capable :*

##### **a) en gestion urbaine et immobilière,**

- ◆ de décrire les principes de la gestion urbaine et immobilière ;

- ◆ d'appréhender et de décrire, de manière critique, les enjeux de gestion du projet d'urbanisme ;
- ◆ d'appliquer les contraintes de la gestion au projet d'urbanisme ;
- ◆ d'intégrer le vocabulaire propre à la discipline enseignée.

Au travers des principaux thèmes :

- ◆ notions d'économie politique appliquées,
- ◆ grands principes des finances publiques,
- ◆ systèmes de gestion financière publique et privée,
- ◆ formation des valeurs foncières et immobilières, rente foncière,
- ◆ principes de gestion immobilière,
- ◆ système de gestion immobilière.

#### **b) en financement et gestion du projet d'urbanisme,**

- ◆ de décrire les principes de financement et de gestion du projet ;
- ◆ d'établir l'estimation sommaire des coûts et revenus d'un projet d'urbanisme, pour les différents acteurs impliqués ;
- ◆ de décrire le financement possible d'un projet ;
- ◆ d'intégrer les aspects de financement et de gestion dans la mise au point du projet d'urbanisme ;
- ◆ d'intégrer le vocabulaire propre à la discipline enseignée.

Au travers des principaux thèmes :

- ◆ notions de micro-économie appliquée,
- ◆ principes de financement du projet d'urbanisme,
- ◆ principes de gestion du projet d'urbanisme,
- ◆ méthodes d'estimation sommaire des coûts et revenus liés aux principaux éléments du projet d'urbanisme.

## **5. CAPACITES TERMINALES**

Pour atteindre le **seuil de réussite**, dans le cadre d'un cahier des charges donné, l'étudiant sera capable :

- ◆ de situer les techniques de mise en oeuvre dans le champ de l'urbanisme et dans le processus d'élaboration d'un projet d'urbanisme ;
- ◆ d'utiliser les techniques pertinentes à l'élaboration d'un projet ;
- ◆ de décrire les limites des techniques abordées ;
- ◆ d'intégrer la complémentarité et les apports respectifs des techniques utilisables pour un travail d'urbanisme.

Pour la détermination du **degré de maîtrise**, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ l'utilisation judicieuse des techniques de mise en œuvre,
- ◆ la cohérence et la pertinence des éléments mis en évidence,
- ◆ l'intégration transversale des apports disciplinaires,
- ◆ l'originalité de l'utilisation des techniques et la créativité de l'interprétation des éléments mis en évidence.

## **6. CHARGE(S) DE COURS**

Le chargé de cours est un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences issues d'une expérience professionnelle actualisée et reconnue dans le domaine en relation avec le programme de formation du présent dossier pédagogique.

## **7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT**

Aucune recommandation particulière.

**MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE**  
**ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**  
**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1**

**DOSSIER PEDAGOGIQUE**  
**UNITE DE FORMATION**

**TECHNIQUES DE COMMUNICATION ET**  
**DE NEGOCIATION EN URBANISME**

**ENSEIGNEMENT SUPERIEUR TECHNIQUE DE TYPE LONG**

<p><b>CODE : 32 22 08 U41 D1</b> <b>CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 303</b> <b>DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</b></p>
---

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 11 juillet 2012,**  
**sur avis conforme de la Commission de concertation**

# TECHNIQUES DE COMMUNICATION ET DE NEGOCIATION EN URBANISME

## ENSEIGNEMENT SUPERIEUR TECHNIQUE DE TYPE LONG

### 1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

#### 1.1. Finalités générales

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, scolaire et culturelle;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

#### 1.2. Finalités particulières

L'unité de formation vise à permettre à l'étudiant :

- ◆ de participer aux situations relationnelles caractéristiques de l'activité professionnelle de l'urbaniste ;
- ◆ de présenter un projet ;
- ◆ de négocier avec des acteurs concernés.

### 2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

#### 2.1 . Capacités

##### *En contexte du projet*

- ◆ situer l'urbanisme dans le champ général des activités humaines en tant que science, technique et art ;
- ◆ formuler une réflexion critique sur les rapports de l'homme au territoire et à la ville, dans une perspective d'élucidation et de compréhension des processus historiques, des facteurs d'évolution politique, culturelle, économique, sociale, physique, etc.

##### *En méthodologie*

- ◆ effectuer une recherche documentaire pour un thème donné relatif à l'urbanisme.

##### *En projet d'urbanisme*

- ◆ formuler les objectifs généraux d'un projet ;
- ◆ réaliser un projet d'urbanisme créatif de type urbanisme stratégique présenté sous forme de plans, schémas stratégiques, rapports écrit et oral, .....

## 2.2. Titres pouvant en tenir lieu

Attestations de réussite des unités de formation classées dans l'enseignement supérieur de type long :

- « Contexte du projet : aspects généraux » code 322201U41D1,
- « Méthodologie du projet : aspects généraux » code 322202U41D1,
- « Projet d'urbanisme : aspects généraux: » code 322203U41D1,

## 3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

<b>1. Dénomination des cours</b>	<b>Classement des cours</b>	<b>Code U</b>	<b>Nombre de périodes</b>
Structuration de présentation, modes de présentation analogiques et numériques	CT	B	27
Art de la négociation	CT	B	27
<b>2. Part d'autonomie</b>		P	18
<b>Total des périodes</b>			<b>72</b>

## 4. PROGRAMME

### 4.1. Structuration de présentation, modes de présentation analogiques et numériques

L'étudiant sera capable :

- ◆ de maîtriser les outils et techniques de communication propres à l'urbanisme ;
- ◆ de différencier méthodologie de présentation et méthodologie de conception ;
- ◆ d'appréhender le rapport entre le fond et la forme, le contenu et le support et en rendre compte ;
- ◆ de présenter un projet ou une étude de manière professionnelle et efficace, démontrant les qualités suivantes :
  - présentation claire, structurée, synthétique et dynamique,
  - créativité, adaptabilité et attitude critique,
  - réactivité, réceptivité à la critique.

Au travers des principaux thèmes :

- ◆ notions de sémantique,
- ◆ principes, règles, codes et conventions de la communication écrite, verbale et visuelle applicables à l'urbanisme,
- ◆ outils et techniques de communication écrite, verbale et visuelle, généralement pratiqués en urbanisme, notamment :
  - techniques analogiques et numériques de support à l'exposé et à la présentation orale,
  - principes liés à la reproduction,
  - techniques analogiques et numériques du dessin,
- ◆ interactions entre techniques écrite, visuelles et verbales.

## 4.2. Art de la négociation

A travers l'étude de théories relatives à la négociation et l'observation de cas concrets, l'étudiant sera capable :

- ◆ de décrire les enjeux d'un projet donné et de percevoir ses impacts conflictuels ;
- ◆ de formuler des hypothèses sur les contraintes, objectifs et motivations des différents intervenants concernés par un projet donné ;
- ◆ de procéder à une analyse structurée d'un rapport enjeux/conflict selon des critères quantitatifs, qualitatifs et temporels ;
- ◆ de définir une stratégie individuelle ou collective de négociation.

Au travers des principaux thèmes :

- ◆ contexte institutionnel,
- ◆ rapport aux notions de vérité, d'usage, de règle...
- ◆ types de négociations,
- ◆ conditions préalables à la mise en place d'une négociation,
- ◆ conditions nécessaires au déroulement d'une négociation,
- ◆ aboutissement d'une négociation : la notion d'accord.

## 5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le **seuil de réussite**, l'étudiant sera capable :

- ◆ d'utiliser des outils de présentation appropriés à l'urbanisme ;
- ◆ de structurer une présentation et une négociation et l'adapter à des circonstances particulières ;
- ◆ de percevoir l'autre comme un principe de réalité, de composer avec lui dans une démarche d'étude et de recherche urbanistique.

Pour la détermination du **degré de maîtrise**, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ l'utilisation judicieuse des techniques de présentation et de communication,
- ◆ l'intégration transversale des apports disciplinaires,
- ◆ l'originalité de l'utilisation des techniques de présentation et de communication,
- ◆ la créativité dans l'élaboration d'une stratégie de négociation.

## 6. CHARGE(S) DE COURS

Le chargé de cours est un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences issues d'une expérience professionnelle actualisée et reconnue dans le domaine en relation avec le programme de formation du présent dossier pédagogique.

## **7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT**

Aucune recommandation particulière.

**MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE**  
**ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**  
**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1**

**DOSSIER PEDAGOGIQUE**  
**UNITE DE FORMATION**

**SEMINAIRE D'URBANISME : ASPECTS PARTICULIERS**

**ENSEIGNEMENT SUPERIEUR TECHNIQUE DE TYPE LONG**

<p><b>CODE : 32 22 09 U41 D1</b> <b>CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 303</b> <b>DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</b></p>
---

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 11 juillet 2012,**  
**sur avis conforme de la Commission de concertation**

# **SEMINAIRE D'URBANISME : ASPECTS PARTICULIERS**

## **ENSEIGNEMENT SUPERIEUR TECHNIQUE DE TYPE LONG**

### **1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION**

#### **1.1. Finalités générales**

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, scolaire et culturelle;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

#### **1.2. Finalités particulières**

L'unité de formation vise à permettre à l'étudiant

- ◆ de découvrir dans le cadre détaillé d'un projet d'urbanisme
  - ◆ des aspects singuliers de domaines et matières enseignés dans la section,
  - ◆ des matières proches de ceux-ci,
  - ◆ des domaines inconnus ou innovants ;
- ◆ d'intégrer ces apports, de manière transversale, dans les savoirs et les savoir-faire acquis par ailleurs ;
- ◆ d'appliquer ces apports dans le projet d'urbanisme.

### **2. CAPACITES PREALABLES REQUISES**

#### **2.1. Capacités**

##### **En séminaire d'urbanisme : aspects généraux**

- ◆ de rédiger un compte-rendu fidèle et critique d'un exposé mettant en évidence le caractère innovant de ce dernier ;
- ◆ de dégager de l'exposé les points utiles à l'élaboration d'un projet général d'urbanisme.

#### **2.2. Titre pouvant en tenir lieu**

Attestation de réussite de l'unité de formation classée dans l'enseignement supérieur de type long : « Séminaire d'urbanisme : aspects généraux », code 322204U41D1

### 3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

<b>1. Dénomination du cours</b>	<b><u>Classement des cours</u></b>	<b><u>Code U</u></b>	<b><u>Nombre de périodes</u></b>
Séminaire d'urbanisme : aspects particuliers	CT	F	27
<b>2. Part d'autonomie</b>		P	9
<b>Total des périodes</b>			<b>36</b>

### 4. PROGRAMME

*A partir d'une série d'exposés suivis de débats, l'étudiant sera capable :*

- ◆ d'analyser des points de vue nouveaux dans des domaines qu'il maîtrise ;
- ◆ d'enrichir son approche pluridisciplinaire par l'intégration transversale de matières nouvelles ;
- ◆ d'intégrer dans son savoir-faire des approches différentes de celles qu'il maîtrise, et ce tant au niveau général qu'au niveau du détail et des particularités ;
- ◆ de rédiger un compte-rendu critique de séminaires.

### 5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le **seuil de réussite**, l'étudiant sera capable :

- ◆ de rédiger un compte-rendu fidèle et critique d'au moins 3 exposés mettant en évidence le caractère innovant de ces derniers par rapport aux disciplines enseignées ;
- ◆ de dégager de l'exposé les points utiles à l'élaboration d'un projet détaillé d'urbanisme.

Pour la détermination du **degré de maîtrise**, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ la qualité de l'analyse,
- ◆ la cohérence et la pertinence du rapport critique.

### 6. CHARGE(S) DE COURS

Le chargé de cours est un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences issues d'une expérience professionnelle actualisée et reconnue dans le domaine en relation avec le programme de formation du présent dossier pédagogique.

### 7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Aucune recommandation particulière.

**MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE**  
**ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**  
**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1**

**DOSSIER PEDAGOGIQUE**  
**UNITE DE FORMATION**

**STAGE D'INTEGRATION:**  
**MASTER EN URBANISME ET AMENAGEMENT DU**  
**TERRITOIRE**

**ENSEIGNEMENT SUPERIEUR TECHNIQUE DE TYPE LONG**

<p><b>CODE : 32 22 12 U41 D1</b> <b>CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 303</b> <b>DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</b></p>
---

**approbation du Gouvernement de la Communauté française du 11 juillet 2012,**  
**sur avis conforme de la Commission de concertation**

<p style="text-align: center;"><b>STAGE D'INTEGRATION :</b> <b>MASTER EN URBANISME ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE</b> <b>ENSEIGNEMENT SUPERIEUR TECHNIQUE DE TYPE LONG</b></p>
--

## **1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION**

### **1.1. Finalités générales**

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, scolaire et culturelle ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

### **1.2. Finalités particulières**

En collaboration avec une administration en charge des matières de l'urbanisme ou d'un bureau d'études spécialisé en urbanisme ou pratiquant les disciplines connexes, en plaçant l'étudiant dans le contexte des activités d'un « Master en Urbanisme et aménagement du territoire », l'unité de formation doit permettre de développer des capacités acquises par l'étudiant dans les unités déterminantes de la section et d'enrichir son mémoire.

Il sera ainsi sensibilisé aux paramètres techniques, sociaux, économiques, écologiques, créatif et de sécurité.

## **2. CAPACITES PREALABLES REQUISES**

### **2.1 . . Capacités**

*En contexte du projet*

- ◆ situer l'urbanisme dans le champ général des activités humaines en tant que science, technique et art ;
- ◆ formuler une réflexion critique sur les rapports de l'homme au territoire et à la ville, dans une perspective d'élucidation et de compréhension des processus historiques, des facteurs d'évolution politique, culturelle, économique, sociale, physique, etc.

*En méthodologie*

- ◆ effectuer une recherche documentaire pour un thème donné relatif à l'urbanisme.

### *En projet d'urbanisme*

- ◆ formuler les objectifs généraux d'un projet ;
- ◆ réaliser un projet d'urbanisme créatif de type urbanisme stratégique présenté sous forme de plans, schémas stratégiques, rapports écrit et oral, ...

## **2.2. Titres pouvant en tenir lieu**

Attestations de réussite des unités de formation classées dans l'enseignement supérieur de type long :

- « Contexte du projet : aspects généraux » code 322201U41D1,
- « Méthodologie du projet : aspects généraux » code 322202U41D1,
- « Projet d'urbanisme : aspects généraux : » code 322203U41D1,

## **3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION**

**3.1. Etudiant** : 160 périodes

**3.2. Encadrement des activités professionnelles de formation :**

Dénomination du cours	Classement	Code U	Nombre de périodes par groupe d'étudiants
Stage d'intégration	CT	I	20
<b>Total des périodes</b>			<b>20</b>

## **4. PROGRAMME**

### **4.1. Etudiant**

*En se confrontant à la réalité de la profession dans une administration en charge des matières de l'urbanisme, d'un bureau d'études spécialisé en urbanisme ou pratiquant les disciplines connexes ou dans un centre de recherche, sous la direction d'un urbaniste, l'étudiant sera capable :*

d'une manière générale,

- ◆ de respecter les termes de la convention des activités professionnelles de formation ;
- ◆ d'appréhender la culture de l'organisation où il fait son stage d'intégration ;
- ◆ de respecter la déontologie professionnelle ;
- ◆ d'utiliser à bon escient et avec respect le matériel mis à sa disposition ;
- ◆ d'appliquer avec rigueur les règles de sécurité et de protection des biens et des personnes ;
- ◆ d'appliquer les consignes reçues ;
- ◆ de rédiger un rapport de stage qui comprendra
  - ◆ une description critique

- de la structure qui l'accueille dans le cadre de ce stage, (organigramme, hiérarchie, division du travail, matériel...);
- du secteur d'activité et des missions ;
- des méthodes de travail (procédures internes et externes,...);
- ...
- ♦ un bilan de l'activité et de ses acquis (résultats obtenus, gestion du temps, difficultés rencontrées,...) ;
- ♦ des solutions et/ou des améliorations proposées à l'organisation et aux méthodes de travail;
- ♦ ...

sur le plan de la pratique professionnelle,

- ♦ d'assister aux réunions internes et externes de travail ;
- ♦ d'assister à la présentation d'un travail.

## 4.2. Chargé de cours

Le personnel chargé de l'encadrement a pour fonction :

- ♦ de négocier le contenu du stage d'intégration en fonction des spécificités de l'organisation qui accueille l'étudiant et de lui en communiquer le résultat ;
- ♦ de préciser les critères d'évaluation du stage tant à l'étudiant qu'à la personne ressource de la structure où il s'effectue ;
- ♦ d'établir et organiser l'évaluation continue et globale du stage et du stagiaire ;
- ♦ d'amener l'étudiant à pratiquer l'auto-évaluation ;
- ♦ d'assurer le contrôle et le suivi de l'évolution du stage de l'étudiant ;
- ♦ de suivre et de conseiller l'étudiant dans la rédaction de son rapport.

## 5. CAPACITES TERMINALES

L'étudiant sera capable, *sur base de l'utilisation des acquis des unités de formation précédentes, de s'insérer dans le contexte professionnel et de participer utilement à un projet.*

Pour atteindre le **seuil de réussite**, l'étudiant sera capable :

- ♦ de rédiger un rapport critique sur son stage d'intégration ;
- ♦ de défendre oralement son rapport devant le Conseil des études.

Pour la détermination du **degré de maîtrise**, on tiendra compte des critères suivants :

- ♦ la qualité de l'analyse critique du rapport produit,
- ♦ la qualité de la défense orale.

## 6. CHARGE(S) DE COURS

Le chargé de cours est un enseignant.

## **7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT**

Sans objet.

**MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE**  
**ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**  
**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1**

**DOSSIER PEDAGOGIQUE**  
**UNITE DE FORMATION**

**ACTIVITES PROFESSIONNELLES DE FORMATION :**  
**MASTER EN URBANISME ET AMENAGEMENT DU**  
**TERRITOIRE**

**ENSEIGNEMENT SUPERIEUR TECHNIQUE DE TYPE LONG**

<p><b>CODE : 32 22 10 U41 D1</b> <b>CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 303</b> <b>DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</b></p>
---

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 11 juillet 2012,**  
**sur avis conforme de la Commission de concertation**

<p style="text-align: center;"><b>ACTIVITES PROFESSIONNELLES DE FORMATION :</b> <b>MASTER EN URBANISME ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE</b> <b>ENSEIGNEMENT SUPERIEUR TECHNIQUE DE TYPE LONG</b></p>
--

## **1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION**

### **1.1. Finalités générales**

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, scolaire et culturelle ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

### **1.2. Finalités particulières**

En collaboration avec une administration en charge des matières de l'urbanisme ou d'un bureau d'études spécialisé en urbanisme ou pratiquant les disciplines connexes, en plaçant l'étudiant dans le contexte des activités d'un « Master en Urbanisme et aménagement du territoire », l'unité de formation doit permettre de développer des capacités acquises par l'étudiant dans les unités déterminantes de la section et d'enrichir son mémoire.

Il sera ainsi sensibilisé aux paramètres techniques, sociaux, économiques, écologiques, créatif et de sécurité.

## **2. CAPACITES PREALABLES REQUISES**

### **2.1. Capacités**

*En méthodologie : aspects particuliers*

- ◆ tirer les extrapolations et projections utiles au cadrage d'un projet d'urbanisme.

*En projet d'urbanisme : aspects particuliers*

- ◆ formuler les objectifs généraux et particuliers d'un projet ;
- ◆ formuler des hypothèses de lecture, générales et particulières, mais aussi globales et détaillées, d'un territoire et de son évolution future ;
- ◆ fonder sa création sur une analyse critique ;
- ◆ formuler des hypothèses de lecture générale et détaillée d'un territoire et de son évolution future ;

- ◆ réaliser un projet d'urbanisme créatif comprenant le cadrage de type stratégique et la concrétisation au niveau du plan de détail.

*En techniques de mise en œuvre : aspects particuliers*

- ◆ situer les techniques de mise en œuvre dans le champ de l'urbanisme et dans le processus d'élaboration d'un projet d'urbanisme ;
- ◆ intégrer la complémentarité et les apports respectifs des techniques utilisables pour un travail d'urbanisme.

*En communication et négociation*

- ◆ utiliser des outils de présentation appropriés à l'urbanisme ;
- ◆ structurer une présentation et une négociation et l'adapter à des circonstances particulières.

*Séminaire : aspects particuliers*

- ◆ rédiger un compte-rendu fidèle et critique d'un exposé mettant en évidence le caractère innovant de ce dernier.

*Stage d'intégration : master en urbanisme et aménagement du territoire*

- ◆ de rédiger un rapport critique sur son stage d'intégration et de le défendre oralement son rapport devant le Conseil des études.

## 2.2. Titres pouvant en tenir lieu

Attestations de réussite des unités de formation suivantes, classées dans l'enseignement supérieur de type long :

- « Méthodologie du projet : aspects particuliers » code 322205U41D1,
- « Projet d'urbanisme : aspects particuliers » code 322206U41D1,
- « Techniques de mise en œuvre du projet : aspects particuliers » code 322207U41D1,
- « Techniques de communication et de négociation » code 322208U41D1,
- « Séminaire d'urbanisme : aspects particuliers » code 322209U41D1,
- « Stage d'intégration : master en urbanisme et aménagement du territoire » code 322212U41D1.

## 3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

3.1. Etudiant : 200 périodes

3.2. Encadrement des activités professionnelles de formation :

Dénomination du cours	Classement	Code U	Nombre de périodes par groupe d'étudiants
Encadrement des activités professionnelles de formation du Master en urbanisme	CT	I	20
<b>Total des périodes</b>			<b>20</b>

## 4. PROGRAMME

### 4.1. Etudiant

*En se confrontant à la réalité de la profession dans une administration en charge des matières de l'urbanisme, d'un bureau d'études spécialisé en urbanisme ou pratiquant les disciplines connexes ou dans un centre de recherche, sous la direction d'un urbaniste, l'étudiant sera capable :*

d'une manière générale,

- ◆ de respecter les termes de la convention des activités professionnelles de formation ;
- ◆ de se conformer à la culture de l'organisation où il fait les activités professionnelles de formation ;
- ◆ de respecter la déontologie professionnelle ;
- ◆ de s'intégrer dans la hiérarchie de l'organisation et dans une équipe de travail ;
- ◆ d'utiliser à bon escient et avec respect le matériel mis à sa disposition ;
- ◆ d'appliquer avec rigueur les règles de sécurité et de protection des biens et des personnes ;
- ◆ d'appliquer les consignes reçues ;
- ◆ de rédiger un rapport critique sur ces activités professionnelles de formation en :
  - ◆ analysant les projets abordés au cours du stage,
  - ◆ faisant le bilan de l'activité et de ses acquis (résultats obtenus, gestion du temps, difficultés rencontrées,...),
  - ◆ proposant des solutions et/ou des améliorations intégrant les contraintes économiques, techniques et humaines ;

sur le plan de la pratique professionnelle,

- ◆ de participer à l'élaboration d'un travail, étude ou projet, d'urbanisme ou en rapport avec l'urbanisme ;
- ◆ de contribuer de manière efficiente à l'une ou l'autre phase du travail ;
- ◆ de participer aux réunions internes de travail ;
- ◆ d'observer les réunions externes de travail et d'y participer le cas échéant ;
- ◆ d'observer la présentation d'un travail et d'y participer le cas échéant.

### 4.2. Chargé de cours

Le personnel chargé de l'encadrement a pour fonction :

- ◆ de négocier le contenu des activités professionnelles de formation en fonction des spécificités de l'organisation qui accueille l'étudiant et de lui en communiquer le résultat ;
- ◆ de préciser les critères d'évaluation des activités professionnelles de formation tant à l'étudiant qu'à la personne ressource de la structure où elles s'effectuent ;

- ◆ d'établir et organiser l'évaluation continue et globale de l'étudiant et de l'activité professionnelle de formation ;
- ◆ d'amener l'étudiant à pratiquer l'auto-évaluation ;
- ◆ d'assurer le contrôle et le suivi de l'évolution des activités professionnelles de formation de l'étudiant ; de suivre et de conseiller l'étudiant dans la rédaction de son rapport.

## 5. CAPACITES TERMINALES

L'étudiant sera capable, *sur base de l'utilisation des acquis des unités de formation précédentes, de s'insérer dans le contexte professionnel et de participer utilement à un projet.*

Pour atteindre le **seuil de réussite**, l'étudiant sera capable :

- ◆ de rédiger un rapport critique sur ses activités professionnelles de formation ;
- ◆ de défendre oralement son rapport devant le Conseil des études.

Pour la détermination du **degré de maîtrise**, on tiendra compte des critères suivants :

- ◆ la qualité de l'analyse critique du rapport produit,
- ◆ la qualité de la défense orale.

## 6. CHARGE(S) DE COURS

Le chargé de cours est un enseignant.

## 7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Sans objet.

**MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE**  
**ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**  
**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1**

**DOSSIER PEDAGOGIQUE**  
**UNITE DE FORMATION**

**URBANISME OPERATIONNEL**

**ENSEIGNEMENT SUPERIEUR TECHNIQUE DE TYPE LONG**

<p><b>CODE : 32 22 11 U41 D1</b> <b>CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 303</b> <b>DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</b></p>
---

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 11 juillet 2012,**  
**sur avis conforme de la Commission de concertation**

# URBANISME OPERATIONNEL

## ENSEIGNEMENT SUPERIEUR TECHNIQUE DE TYPE LONG

### 1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

#### 1.1. Finalités générales

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, scolaire et culturelle ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

#### 1.2. Finalités particulières

L'unité de formation vise à permettre à l'étudiant d'acquérir les capacités d'approfondir le domaine spécialisé de l'urbanisme, qui peut préparer à une orientation professionnelle comme urbaniste auteur de projet, à savoir : les techniques de mise en œuvre de l'urbanisme opérationnel, la réhabilitation et la rénovation du patrimoine urbain, l'estimation financière ainsi que les partenariats qui concourent au financement du projet et, enfin, les aspects environnementaux du projet d'urbanisme opérationnel.

### 2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

#### 2.1. Capacités

*En méthodologie : aspects particuliers*

- ◆ tirer les extrapolations et projections utiles au cadrage d'un projet d'urbanisme.

*En projet d'urbanisme : aspects particuliers*

- ◆ formuler les objectifs généraux et particuliers d'un projet ;
- ◆ formuler des hypothèses de lecture, générales et particulières, mais aussi globales et détaillées, d'un territoire et de son évolution future ;
- ◆ fonder sa création sur une analyse critique ;
- ◆ formuler des hypothèses de lecture générale et détaillée d'un territoire et de son évolution future ;
- ◆ réaliser un projet d'urbanisme créatif comprenant le cadrage de type stratégique et la concrétisation au niveau du plan de détail.

*En techniques de mise en œuvre : aspects particuliers*

- ◆ situer les techniques de mise en œuvre dans le champ de l'urbanisme et dans le processus d'élaboration d'un projet d'urbanisme ;
- ◆ intégrer la complémentarité et les apports respectifs des techniques utilisables pour un travail d'urbanisme.

*En communication et négociation*

- ◆ utiliser des outils de présentation appropriés à l'urbanisme ;
- ◆ structurer une présentation et une négociation et l'adapter à des circonstances particulières.

*Séminaire : aspects particuliers*

- ◆ rédiger un compte-rendu fidèle et critique d'un exposé mettant en évidence le caractère innovant de ce dernier.

*Stage d'intégration : master en urbanisme et aménagement du territoire*

- ◆ de rédiger un rapport critique sur son stage d'intégration et de le défendre oralement son rapport devant le Conseil des études.

## 2.2. Titres pouvant en tenir lieu

Attestations de réussite des unités de formation suivantes, classées dans l'enseignement supérieur de type long :

- « Méthodologie du projet : aspects particuliers » code 322205U41D1,
- « Projet d'urbanisme : aspects particuliers » code 322206U41D1,
- « Techniques de mise en œuvre du projet : aspects particuliers » code 322207U41D1,
- « Techniques de communication et de négociation » code 322208U41D1,
- « Séminaire d'urbanisme : aspects particuliers » code 322209U41D1,
- « Stage d'intégration : master en urbanisme et aménagement du territoire » code 322212U41D1.

## 3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

<b>1. Dénomination des cours</b>	<b><u>Classement des cours</u></b>	<b><u>Code U</u></b>	<b><u>Nombre de périodes</u></b>
Urbanisme appliqué	CT	B	36
Réhabilitation et rénovation urbaine	CT	B	36
Estimation du projet d'urbanisme, financement et partenariats du projet d'urbanisme	CT	B	36
Environnement	CT	B	18
<b>2. Part d'autonomie</b>		P	36
<b>Total des périodes</b>			<b>162</b>

## 4. PROGRAMME

#### **4.1. Urbanisme appliqué**

*A partir d'une part, des concepts et des techniques spécifiques, et, d'autre part, des concepts et techniques issus de disciplines connexes en les intégrant dans les processus de l'urbanisme, l'étudiant sera capable :*

- ◆ d'analyser un document d'urbanisme opérationnel et d'en synthétiser la teneur ;
- ◆ de maîtriser le cadre institutionnel et les normes ;
- ◆ de situer des villes et territoires existants par rapport aux modèles de référence ;
- ◆ d'appliquer les techniques qualitatives et quantitatives utiles à l'élaboration d'un projet ;
- ◆ d'expliquer le processus d'élaboration et de réalisation d'un projet ;
- ◆ de décrire les aspects social, économique, culturel et physique d'un projet d'urbanisme opérationnel.

Au travers des principaux thèmes :

- ◆ contexte institutionnel aux niveaux européen, national et régional,
- ◆ types de documents d'urbanisme opérationnel,
- ◆ normes applicables,
- ◆ fonctions urbaines en regard des aspects sociaux, économiques, culturels et physiques,
- ◆ modèles urbains de référence et les typologies de tissus urbains,
- ◆ techniques quantitatives et qualitatives de mise en œuvre et de réalisation du projet d'urbanisme opérationnel,
- ◆ évaluation de la faisabilité du projet,
- ◆ processus d'élaboration et de réalisation du projet,
- ◆ procédures de consultation et d'adoption du projet,
- ◆ effet de levier et d'entraînement d'un projet d'urbanisme opérationnel.

#### **4.2. Réhabilitation et rénovation urbaine**

*A travers l'étude de cas concrets, l'étudiant sera capable :*

- ◆ d'analyser le cas concret sous les angles synchronique et diachronique;
- ◆ de situer de manière critique un ensemble paysager ou urbain dans la transformation historique de son usage et de sa signification ;
- ◆ de caractériser les mécanismes de perception qui font émerger un ensemble urbain comme objet patrimonial ;
- ◆ d'identifier et de décrire les composants culturels et techniques qui caractérisent un ensemble patrimonial ;
- ◆ de formuler des scénarios d'usage d'un objet patrimonial.

Au travers des principaux thèmes :

- ◆ contexte institutionnel aux niveaux européen, national et régional,
- ◆ aspects historique, culturel, politique et technique du patrimoine,
- ◆ usages et rôles de l'objet patrimonial.

#### **4.3. Estimation du projet d'urbanisme, financement et partenariats du projet d'urbanisme**

*A travers l'étude de cas concrets, l'étudiant sera capable :*

- ◆ d'identifier les principales composantes à estimer dans un projet d'urbanisme opérationnel ;
- ◆ d'estimer le coût et les revenus des principales composantes du projet ;
- ◆ de proposer des adaptations du projet pour en modifier le ratio coût/revenu.
- ◆ d'identifier les partenaires possibles ;
- ◆ d'établir le montage financier du projet ;
- ◆ d'analyser et de critiquer un contrat de partenariat ;
- ◆ d'évaluer la plus-value latente et d'en désigner les bénéficiaires directs et indirects.

*Au travers des principaux thèmes :*

- ◆ objectifs de l'estimation du projet,
- ◆ normes et sources d'information,
- ◆ méthodes de mesurage, d'estimation des coûts et des revenus,
- ◆ actualisation des coûts et revenus,
- ◆ partenaires publics et privés du projet d'urbanisme opérationnel,
- ◆ flux financiers d'investissement et revenus,
- ◆ sources de financement,
- ◆ contrats de partenariat public-privé,
- ◆ plus-value foncière et immobilière,
- ◆ effet de levier économique.

#### **4.4. Environnement**

*Dans une perspective d'utilisation économe des ressources et de réductions des incidences de l'activité humaine sur le milieu, l'étudiant sera capable :*

- ◆ de traiter de manière approfondie des interrelations dynamiques entre l'environnement d'une part, et le développement et la gestion du territoire d'autre part ;
- ◆ d'expliquer le contexte et les enjeux environnementaux de l'urbanisme opérationnel ;
- ◆ d'appliquer les contraintes techniques de mise en œuvre du projet d'urbanisme et de la gestion urbaine qui intègrent les exigences environnementales ;

- ◆ d'appliquer les principes méthodologiques de l'étude d'incidence sur l'environnement ;
- ◆ d'élaborer des scénarios d'urbanisme contrastés du point de vue des incidences sur l'environnement ;
- ◆ d'intégrer le vocabulaire propre à la discipline enseignée.

Au travers des principaux thèmes :

- ◆ rappel du contexte institutionnel,
- ◆ interactions systémiques entre environnement et développement territorial à petite échelle,
- ◆ méthodes et techniques de mise en œuvre des exigences environnementales dans le projet d'urbanisme opérationnel,
- ◆ méthodes et techniques approfondies de gestion urbaine qui intègre les exigences environnementales,
- ◆ méthodes et techniques approfondies d'évaluation des incidences sur l'environnement d'un projet d'urbanisme,
- ◆ options environnementales contrastées.

## 5. CAPACITES TERMINALES

*A partir de cas concrets*, l'étudiant sera capable, pour atteindre le **seuil de réussite**:

- ◆ de maîtriser les techniques de mise en œuvre de l'urbanisme opérationnel ;
- ◆ de décrire et analyser de manière critique les éléments patrimoniaux compris dans un projet d'urbanisme opérationnel et de formuler un projet pour le futur de ces éléments ;
- ◆ de réaliser l'estimation des différentes parties d'un projet d'urbanisme opérationnel ;
- ◆ de décrire les acteurs impliqués dans la réalisation d'un projet d'urbanisme opérationnel et d'établir des scénarios de financement par ces partenaires ;
- ◆ de décrire les aspects environnementaux d'un projet d'urbanisme opérationnel ;
- ◆ de proposer des moyens pertinents pour minimiser les incidences négatives.

Pour la détermination du **degré de maîtrise**, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ la qualité d'appréhension des concepts ;
- ◆ le niveau de cohérence et de pertinence des éléments mis en évidence ;
- ◆ la capacité à intégrer transversalement les apports disciplinaires.

## 6. CHARGE(S) DE COURS

Le chargé de cours est un enseignant ou un expert

L'expert devra justifier de compétences issues d'une expérience professionnelle actualisée et reconnue dans le domaine en relation avec le programme de formation du présent dossier pédagogique.

## 7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Aucune recommandation particulière.

**MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE**  
**ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**  
**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1**

**DOSSIER PEDAGOGIQUE**  
**UNITE DE FORMATION**

**EPREUVE INTEGREE DE LA SECTION :**  
**MASTER EN URBANISME ET AMENAGEMENT DU**  
**TERRITOIRE**

**ENSEIGNEMENT SUPERIEUR TECHNIQUE DE TYPE LONG**

<p><b>CODE : 32 22 00 U41 D1</b> <b>CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 303</b> <b>DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</b></p>
---

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 11 juillet 2012,**  
**sur avis conforme de la Commission de concertation**

**EPREUVE INTEGREE DE LA SECTION :  
MASTER EN URBANISME ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**

**ENSEIGNEMENT SUPERIEUR TECHNIQUE DE TYPE LONG**

## **1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION**

### **1.1. Finalités générales**

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale et culturelle.
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

### **1.2. Finalités particulières**

Cette unité de formation doit permettre de vérifier si l'étudiant a intégré les acquis et capacités qui font de lui un urbaniste et le rendent apte à entrer dans la pratique professionnelle de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire dans les secteurs public ou privé, dans la pratique de l'urbanisme sous ses différents aspects, comme dans l'enseignement et dans la recherche.

## **2. CAPACITES PREALABLES REQUISES**

Sans objet.

## **3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION**

**Code U**

**3.1. Etudiant** : 360 périodes

**Z**

### **3.2. Encadrement de l'épreuve intégrée**

<b><u>Dénomination des cours</u></b>	<b><u>Classement</u></b>	<b><u>Code U</u></b>	<b><u>Nombre de périodes par groupe d'étudiants</u></b>
Préparation de l'épreuve intégrée de la section : « Master en urbanisme et aménagement du territoire »	CT	I	68
Epreuve intégrée de la section : « Master en urbanisme et aménagement du territoire »	CT	I	4
<b>Total des périodes</b>			<b>72</b>

## 4. PROGRAMME

### 4.1. Etudiant

*A travers son mémoire dont le projet aura été préalablement validé par le Conseil des Etudes,*

l'étudiant sera capable

- ◆ de développer une pensée raisonnée sur un sujet précis d'urbanisme et ou d'aménagement du territoire.
- ◆ de construire un travail personnel et original fondé sur
  - les acquis de ses études,
  - des recherches complémentaires pertinentes,
  - une réflexion personnelle créative et critique;
- ◆ de développer une argumentation rigoureuse, distinguant notamment les éléments étayés par des sources fiables de ceux qui relèvent de sa propre démarche hypothético-déductive.

Ce sujet pourra notamment consister en :

- ◆ un travail d'observation, de réflexion et de recherche ;
- ◆ un travail de confirmation ou d'infirmité d'une thèse ;
- ◆ un travail créatif de réponse à un problème posé ;
- ◆ ... .

### 4.2. Chargé de cours

L'élaboration du projet se fera sous l'accompagnement d'un ou de plusieurs chargés de cours qui devront :

- ◆ rappeler à l'étudiant les exigences qualitatives et quantitatives du travail de fin d'études ainsi que les critères d'évaluation ;
- ◆ assurer le suivi de l'étudiant pour favoriser la mise en oeuvre de ses capacités d'auto-évaluation ;
- ◆ organiser des séances individualisées avec l'étudiant pour :
  - vérifier l'état d'avancement des travaux, le respect des consignes générales relatives au travail de fin d'études ;
  - lui prodiguer des conseils et le motiver dans la recherche de la qualité ;
  - réorienter son travail en cas de besoin ;
  - le préparer à la défense orale de son travail de fin d'études.

## 5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le **seuil de réussite**, en référence aux exigences qualitatives et quantitatives définies par le Conseil des études, l'étudiant sera capable :

- ◆ d'intégrer des capacités d'analyse, de synthèse et de créativité au traitement d'un sujet précis d'urbanisme et/ou d'aménagement du territoire ;
- ◆ d'utiliser des savoirs et savoir-faire pertinents à l'objet du mémoire;
- ◆ de présenter document écrit de qualité professionnelle ;
- ◆ de le défendre oralement.

Pour la détermination du **degré de maîtrise**, il sera tenu compte des critères suivants:

- ◆ le caractère original de l'interprétation des données recueillies
- ◆ l'aspect original et novateur de la thématique traitée, de la démarche et de ses conclusions
- ◆ le niveau de qualité de présentation du travail écrit et oral.

## **6. CHARGE DE COURS**

Le chargé de cours est un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences issues d'une expérience professionnelle actualisée et reconnue dans le domaine en relation avec le programme de formation du présent dossier pédagogique.

## **7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT**

Sans objet.